

GT « Expérimentations et transition vers l'autonomie » Rapport de synthèse et mesures

1. Orientations et mesures proposées par le groupe

1.1 Préliminaire

Ce document se veut une synthèse des débats qui ont amené les participants au groupe de travail à construire les mesures proposées. Il intègre les différentes nuances, précise le sens, restitue les contextes de raisonnement... La lecture des mesures est indissociable de cette synthèse. Ce document a été envoyé à l'ensemble des participants du groupe de travail pour validation finale. Il intègre le cas échéant, les positions minoritaires.

Le document présente en première partie les orientations et mesures proposées par les groupes de travail.

La seconde partie reprend la synthèse des débats tenus au cours des cinq réunions afin de faire partager le cheminement de la réflexion qui a conduit à l'identification des mesures.

La contrainte de temps imposée aux groupes de travail est également à rappeler. La réflexion menée au sein du groupe a permis l'identification d'orientations et de mesures à inscrire dans le « Plan Jeunesse ». Cependant, la réflexion n'a pas toujours pu aboutir avec toute la précision souhaitée. Toutes les questions n'ont pu être tranchées. La réflexion est donc à poursuivre sur cette base en concertation avec les acteurs.

Le groupe a également décidé de ne pas se mettre de freins d'emblée à ses propositions et d'étudier ultérieurement la question des compétences, d'autant plus que les entités fédérées vont sous peu hériter de certaines compétences fédérales. Le Plan Jeunesse doit prendre en compte ces nouvelles compétences.

Enfin, la question de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations a souvent été évoquée. Nos propositions seront renforcées si elles se complètent, le cas échéant, d'une analyse sous cet angle.

Ce rapport sera annexé au Plan Jeunesse qui reprendra une lecture transversale des travaux des différents groupes de travail et en fera la synthèse.

Ce groupe a été présidé par Philippe Defeyt avec l'appui du Service Jeunesse de la FWB et de la Scrl Tr@me.

Composition du groupe.

Institutions et associations spécialisées :

Johan Gilis (FLRBC), Laurence Libon (Fedais-Fedsvk), Sandrine Xhaufaire (Fédération des CPAS, Union des Villes et Communes de Wallonie), Donat Carlier (CCFEE), Pierre Jacquemin (Fonds du Logement wallon).

Conseils d'avis jeunesse et aide à la jeunesse :

Cédric Garcet (CCMCJ – FMJ), Charlotte De Leu (CCMCJ – FCJMP), Jonas Desmed (CCMCJ – SIEP), Semra Umay (CCOJ – Cpaje), Pierre Ledecq (CCOJ – Jeunes CSC), Marie Gérard (CCOJ – JOCF), Carlos Crespo ou Alexandre Govaerts (CCOJ – Jeunes FGTB), Odette Hanneuse (Interfédé AAJ), Jean-Christophe Schoreels (Interfédé AAJ),

Renaud De Backer (Interfédé AAJ), Catherine Demonty (Conseil de la Jeunesse), Géraldine Motte ou Angela Sciacchitano (Conseil de la Jeunesse).

Cabinets :

Bernard Mathieu (Cabinet Huytebroeck), Jean-Luc Strale (Cabinet Tillieux), Virginie Leclercq (Cabinet Nollet), Stéphane Heugens (Cabinet Simonet).

Administrations :

Monique Hendrickx (FWB – Service de la Jeunesse), Jean-Louis Daerden (FWB – DGAJ), Marco Segers (FWB – AGERS), Isabella Livoti (AEF), Laurence Hermand (FWB – BIJ), Bernadette Varlet (RW – AWIPH), Paul-Emile Hérin (SPW – DGO4), Laetitia Piffet (SPW – DGO6), Valérie Prignon (SPW – Direction interdépartementale de la cohésion sociale) – Boris Motte (RW – Forem), Gratia Pungu (RBC – Economie/emploi), Cédric Carliez (RBC – direction du logement), Audrey Leenaerts (RBC – Actiris).

Présidence : Philippe Defeyt

Soutien méthodologique : Daniel Burnotte (Tr@me scrl)

Secrétariat : Isabelle Letawe (FWB – Service Jeunesse)

1.2 Rappel du contexte : Le plan jeunesse

La Déclaration de politique communautaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit l'élaboration d'un plan 12-25 ans pour la jeunesse et, dans ce cadre, la mise en place d'une Conférence interministérielle permanente dédiée aux questions relatives à la jeunesse.

*« Le Gouvernement entend développer, avec les jeunes et les acteurs de terrain, **un plan coordonné à destination des 12-25 ans** prioritairement à partir des politiques de jeunesse, d'aide à la jeunesse et d'enfance, et intégrant aussi celles de l'enseignement, du sport, de la culture et de l'audiovisuel.*

*Dans ce cadre, il mettra en place **une Conférence interministérielle permanente dédiée aux questions relatives à la jeunesse**. Cette Conférence s'organisera au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et sera élargie aux Ministres d'autres niveaux de pouvoir. »*

Le 23 décembre 2010, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

1. a marqué son accord sur la méthodologie et la création d'une Conférence interministérielle permanente Jeunesse (CIM Jeunesse), chargée de l'élaboration d'un Plan Jeunesse ;
2. a pris acte des objectifs stratégiques du Plan jeunesse tels que reformulés dans la note rectificative lui soumise et a chargé la Ministre de la Jeunesse de les présenter à la Conférence Interministérielle permanente jeunesse
3. a chargé la Ministre de la jeunesse de l'exécution de cette décision et de soumettre à la Conférence interministérielle permanente jeunesse une proposition de règlement d'ordre intérieur.

Conformément à la méthodologie approuvée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 23 décembre 2010, la Conférence Interministérielle permanente Jeunesse (CIM Jeunesse) a pour missions :

- l'adoption des objectifs généraux du Plan jeunesse
- la validation du Plan jeunesse finalisé au terme de la phase d'élaboration, lequel comprendra les mesures opérationnelles à mettre en œuvre
- le suivi semestriel de la mise en œuvre des mesures du Plan jeunesse
- la validation du dispositif d'évaluation ainsi que du rapport final d'évaluation portant sur l'élaboration et la mise en œuvre du Plan jeunesse.

1.3 Objectifs généraux définis par la Conférence interministérielle.

Au terme d'un processus de concertation approfondie, la note d'orientation a été actualisée. Huit objectifs généraux sont proposés à la CIM Jeunesse. Ces objectifs rencontrent deux défis majeurs : celui d'accroître la participation des jeunes et leur implication citoyenne là où ils vivent, et celui d'améliorer leurs conditions de vie. Ces objectifs sont les suivants :

1. Soutenir la capacité d'action et d'engagement solidaire des jeunes
2. Reconnaître la diversité des compétences des jeunes et les valoriser
3. Réduire les inégalités socioéconomiques et prévenir leur impact sur le parcours des jeunes
4. Offrir aux jeunes les meilleures conditions pour s'orienter au niveau scolaire et professionnel
5. Permettre aux jeunes en phase d'expérimentation et de transition d'accéder à l'autonomie en leur offrant les meilleures articulations entre le monde scolaire, la société active et le monde professionnel
6. Stimuler la sensibilisation aux divers enjeux de société (environnementaux, sociaux, économiques, de citoyenneté, culturels, ...) par et à destination des jeunes
7. Prendre en considération les spécificités du milieu de vie des jeunes et mobiliser les acteurs au niveau territorial le plus adéquat
8. Valoriser l'image des jeunes et leurs actions citoyennes.

Ces objectifs généraux constituent le référentiel commun pour l'articulation des politiques qui concernent les jeunes.

La conférence Interministérielle a également mis en place un comité de pilotage dont la mission était de

- *Constituer, respectivement pour chacun des objectifs stratégiques, des Groupes de travail chargés de proposer des mesures opérationnelles et des actions.*
- *Proposer à la CIM Jeunesse un cadre qui assure la participation citoyenne et, en particulier des jeunes, à l'élaboration du Plan Jeunesse de la Communauté française.*
- *Présenter à la CIM un document finalisé reprenant l'ensemble des mesures opérationnelles et des actions à réaliser pour la mise en œuvre de chacun des objectifs.*
- *Rédiger une note relative au suivi semestriel de la mise en œuvre du Plan jeunesse.*
- *Assurer l'élaboration d'un dispositif d'évaluation à soumettre à la CIM*
- *Prendre en charge la rédaction du rapport final d'évaluation du Plan Jeunesse.*

Six groupes de travail ont été institués par le Comité de pilotage dont le groupe de travail « Expérimentations et transition vers l'autonomie ». Ces groupes de travail ont été chargés de produire, au regard des réalités qui relèvent de leur champ de préoccupation respectifs, des cahiers de mesures constitutives du futur plan de jeunesse.

Le Groupe de Travail «Expérimentations et transition vers l'autonomie »

Thématique : Permettre aux jeunes en phase d'expérimentation et de transition d'accéder à l'autonomie en leur offrant les meilleures articulations entre le monde scolaire, la société active et le monde professionnel

Pour ce faire le groupe de travail a été invité à répondre à plusieurs questions spécifiques :

- Comment élaborer, au départ d'une comparaison avec d'autres modèles européens de transition, un cadre de réflexion globale et partagé sur la sécurisation de la transition des jeunes vers l'âge adulte ?
 - Comment définir au mieux un consensus sociétal relatif à une transition positive des jeunes vers l'âge adulte face à la diversité des réalités de ces transitions ?
 - Comment articuler la diversité des itinéraires de transition vers l'indépendance et la nécessaire continuité financière et résidentielle (logement) ?
 - Quel est le meilleur équilibre possible entre le soutien apporté aux familles et un soutien plus direct aux jeunes pour assurer à leur égard un lien social vers l'autonomisation ?
- Comment adapter les réglementations relatives aux dispositifs de sécurité et de transition aux réalités des nouveaux modes de transition vers l'indépendance ?
 - Comment éviter les conflits entre les réglementations qui déterminent les droits et les devoirs des jeunes en phase de transition ?
 - Comment assurer aux jeunes travailleurs un statut qui leur permette de sécuriser les transitions vers l'indépendance ?
 - Comment combiner formation, engagement volontaire et activité dans le cadre de ce statut ?

1.4 Orientations générales

Plusieurs remarques transversales aux différentes thématiques ont été relevées par les participants au cours des débats :

- La nécessité d'une vision politique de la jeunesse plus forte affirmant sa philosophie éducative sous-jacente. Cette vision doit permettre une meilleure articulation des politiques aux différents niveaux de pouvoirs tout en réaffirmant la compétence éducationnelle de la FWB.
Elle a pour objet l'accès à l'autonomie (capacité d'agir par soi-même, à se construire un projet, qui peut se développer dès 12 ans) et à l'indépendance (capacité de subvenir à ses besoins) de tous les jeunes en Fédération Wallonie Bruxelles.
Il faut veiller à la continuité entre le processus d'autonomisation qui caractérise un projet mené en situation de relative dépendance et le processus d'indépendance qui porte sur la capacité à se donner les moyens de mener ce projet en garantissant sa subsistance. Il n'y a pas d'incompatibilité entre le fait d'être autonome et le fait de ne pas avoir trouvé d'emploi. Il peut y avoir d'autres lieux où on exprime son autonomie et où on construit sa capacité d'indépendance.
- Cette vision doit rechercher l'insertion sociale des jeunes (pas seulement professionnelle). Le Plan Jeunesse doit veiller à bien avoir d'abord une vision globale du jeune, à bien se positionner sur les enjeux globaux et transversaux. Tous les aspects sont à prendre en compte dans les projets de vie des jeunes (freins et leviers à l'autonomie et l'indépendance, égalité des chances...).
- L'importance de ne pas négliger la prise d'information auprès des jeunes eux-mêmes. Faire appel à la parole des jeunes permet de changer notre regard sur certains dispositifs.

- La volonté des acteurs du secteur de poursuivre les échanges, les confrontations positives, la découverte de tous les acteurs travaillant avec les jeunes au sein de la FWB ou des régions. La démarche entamée par le Plan Jeunesse est à poursuivre.

1.5 Enjeux identifiés et mesures

Des parcours fragmentés et de moins en moins linéaires qui permettent une expérimentation

Très vite, le groupe s'est accordé sur le fait qu'il n'y a pas de modèle unique linéaire de transition vers l'âge adulte. Il existe une pluralité d'itinéraires avec parfois des allers-retours entre différentes situations. Il est important de valoriser et de reconnaître cette diversité et les compétences acquises au travers de ces parcours fragmentés.

Les « ruptures » peuvent être bénéfiques comme le montrent certaines études, notamment dans le cadre de la mobilité internationale.

D'autre part, renvoyer les jeunes vers une formation de type « enseignement » (même sous d'autres noms) alors qu'ils y étaient en échec, ça ne marche pas. Un retour vers l'enseignement nécessite parfois une rupture d'un an ou deux, pour se mettre dans une autre démarche. C'est plus un problème d'orientation et de choix professionnel que d'accès à l'emploi. Ces jeunes ont besoin de se détacher des systèmes de formation et d'emploi pour mieux y revenir.

Le Plan Jeunesse doit dès lors permettre au jeune d'aller vers l'autonomie en lui offrant, s'il le souhaite et dès avant la fin de la scolarité, des possibilités d'expérimenter, dans un souci d'épanouissement personnel et d'acquisition des compétences. Cela passe par la reconnaissance symbolique (regard de la société sur le jeune dans ce trajet et sur les jeunes en général) et formelle des expériences de vie vécues comme un processus de rupture, de découverte ou d'ouverture (ex. : résidences d'artistes, stages internationaux, entrepreneuriat...)

Pourtant, aujourd'hui, quand des organisations organisent des programmes qui permettent d'effectuer cette rupture parfois nécessaire, il y a régulièrement des problèmes de statut qui peuvent avoir des conséquences très graves pour les jeunes (ex. stages d'insertion professionnelle...). Le Plan Jeunesse doit se positionner sur cette question.

Un accès à tous les jeunes

Plusieurs études et la comparaison avec différents modèles européens mettent en évidence que les stages et les jobs sont déterminants, mais que leur accès est d'autant plus facile que les jeunes sont issus de milieux privilégiés. Il peut en être de même pour toute forme d'expérimentation. Beaucoup d'expériences butent sur le fait qu'à un moment donné, il y a des jeunes qui ne trouvent pas leur place dans les dispositifs proposés.

Une préoccupation importante est donc d'ouvrir ces dispositifs à tous les jeunes. C'est aussi faciliter un nouvel accès aux études et formations quand on a arrêté sa scolarité pour mener d'autres expériences.

Sortir de l'injonction paradoxale

Le discours d'aujourd'hui est assez paradoxal : moins on est qualifié, moins on a de compétences, plus on demande de se mettre en projet. Le Plan Jeunesse doit proposer des mesures d'accompagnement de jeunes à développer leurs projets sans que cela ne

devienne une injonction paradoxale. Des dispositifs qui accompagnent l'établissement d'un projet de vie et d'un plan de transition, dans un esprit de mise en réseau et de coordination des différents acteurs existent (voir document distribué en séance et répertoire des dispositifs existants). Ils sont à amplifier et étendre à d'autres secteurs.

Il s'agit aussi d'articuler chaque itinéraire et la capacité de s'assumer financièrement et matériellement.

Assurer une transition vers l'emploi par l'expérimentation et l'acquisition de « nouvelles » compétences

Il y a une fracture entre le système d'enseignement et le marché de l'emploi. Il faut sortir du système à court terme de l'enseignement général et intégrer pour certains jeunes une transition avant le marché de l'emploi. Il faut faire une différence entre métier, emploi et travail. Beaucoup de personnes apprennent un métier mais ne veulent pas en faire leur emploi. Le lien n'est pas automatique. Les jeunes sont parfois forcés de choisir à 14 ans une filière qui les mène à un métier qu'ils ne veulent pas exercer. Il est dès lors nécessaire d'aider le jeune à développer ses projets de vie, en cohérence avec ses compétences, qu'il peut d'ailleurs avoir développé en dehors d'un cursus scolaire, et en évitant les choix artificiels découlant d'un « surencadrement » (aider le jeune sous la contrainte avec obligation de résultat). Il est important de se différencier des politiques actuelles qui « accompagnent » tant et plus et qui étouffent les jeunes, sans leur donner de perspective d'avenir car le problème du manque d'emploi est de toute manière présent.

Mesure proposée dans le cadre de ces quatre premiers enjeux

M1 : Permettre au jeune, sur base volontaire et en bénéficiant d'un accompagnement, de développer un « trajet » personnel d'expérimentation ou de transition et de le faire valider par une autorité.

Une insertion durable sur le marché de l'emploi

Une première expérience qualité

« Les premières expériences sur le marché du travail conditionnent fortement la trajectoire professionnelle. Un bon départ facilite l'insertion et jette les bases d'une carrière intéressante alors qu'un échec est difficile à rattraper (OCDE 2010 :176) »¹

Une insertion durable de tous les jeunes sur le marché de l'emploi passe par la sécurisation de leurs parcours via un emploi pérenne de qualité facilitant l'indépendance financière et l'autonomie.

Le Plan Jeunesse doit veiller à ouvrir la possibilité d'obtenir cette première expérience de qualité sur le marché du travail, première expérience qui, dans l'idéal, devrait donner des perspectives d'avenir et d'indépendance, répondre à ses besoins premiers et viser à son bien-être et à son émancipation. Une étude² a récemment démontré que les jeunes accordaient davantage d'importance à l'aspect social du travail qu'à son côté instrumental.

¹ Quel est le modèle de transition des jeunes vers l'indépendance en Communauté française? Que résulte –t-il de sa comparaison avec les autres modèles européens? Recherche commanditée par le Cabinet de la Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse. Rapport Final p 29 – Jean François Guillaume (directeur de recherche) – Laura Beuker (attachée de recherche) - ULG / Institut des Sciences Humaines et Sociales.

² « Les jeunes, le travail et l'emploi, Enquête auprès des jeunes salariés en Belgique francophone », Patricia Vendramin, Fondation Travail Université, 2008.

Améliorer l'intégration des jeunes dans l'entreprise (motivation du jeune dans son travail et intégration parmi les autres travailleurs), c'est d'abord investir dans le capital humain et favoriser la transmission de savoirs, deux dispositifs utiles pour les entreprises.

Des bonnes pratiques existent en la matière. Comme celles qui se font dans la fonction publique en termes de possibilité pour les travailleurs de faire une formation pendant un an et d'être remplacé par un jeune pendant cette période afin de permettre au jeune d'accomplir une première expérience valorisable par la suite.

Ou encore : encourager le tutorat par des travailleurs plus expérimentés, ainsi que la formation afin de faciliter l'intégration des jeunes dans l'entreprise. Ce tutorat pourrait être lié à des compensations en fin de carrière (cfr plan tandem dans le non-marchand ou knowledge lift³ en Suède). À travers l'investissement dans des formations continuées, un volume d'emploi stable va être « libéré », permettant l'embauche d'un jeune. Celui-ci bénéficiera d'un accompagnement spécifique par un travailleur formé au tutorat.

La formation au tutorat ou au transfert de compétences professionnelles serait inscrite dans la formation continuée de tous les secteurs de manière à assurer aux travailleurs un socle de compétences pédagogiques qui développe, de manière générale, la capacité du monde du travail à accompagner les nouveaux travailleurs qui entrent en fonction.

On pourrait également envisager d'introduire l'accueil des nouveaux dans le bilan social de l'entreprise.

Une insertion durable

« Le site du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, répertorie pas moins de 116 mesures pour l'emploi, dont 25 mesures s'adressent plus spécifiquement aux jeunes travailleurs de moins de 26 ans »⁴

Le cumul de dispositifs (plans d'embauches...) entraîne souvent le jeune dans une spirale démotivante car il ne facilite pas l'encrage du jeune dans une profession, un métier, ne favorise pas l'intégration dans une équipe, une entreprise... De plus, ces plans d'embauche financièrement très attractifs pour les employeurs et très peu contrôlés qualitativement provoquent des effets d'aubaine qui ne se justifient pas forcément par la création d'emplois (durables et de qualité).

Les dispositifs d'aide à l'embauche régionaux (plans...) sont différents d'une région à l'autre. Ainsi par exemple, le PFI en Flandres est conditionné à un CDI au terme de la période de formation, ce qui n'est pas le cas en Wallonie où la durée du contrat qui suit la période de formation doit être au moins égale à la durée de la période de formation.

Le CDI reste le contrat le plus sécurisant, il permet des perspectives d'avenir et d'indépendance (crédits...), et devrait être davantage promu par les pouvoirs politiques. Ainsi, conditionner par exemple les aides à l'embauche octroyées aux entreprises à la signature d'un contrat à durée indéterminée au terme d'une formation de qualité (comme c'est le cas pour les PFI flamands) serait une proposition qui limiterait le turn-over et encouragerait l'entreprise à former de jeunes collaborateurs motivés par la perspective d'une carrière en leur sein.

Une tension a été constatée entre la nécessité d'une harmonisation et d'une simplification des différents plans d'aide à l'embauche existants et la volonté de pouvoir fournir à chaque

³ Le Knowledge lift permet à des travailleurs actifs, sur base volontaire, d'interrompre leur carrière pour reprendre une formation

⁴ Idem p 37 – Jean François Guillaume (directeur de recherche) – Laura Beuker (attachée de recherche) - ULG / Institut des Sciences Humaines et Sociales

jeune une solution « sur mesure ». Au moins un accompagnement personnalisé est souhaité (à bien distinguer du contrôle).

La **première mesure proposée** pour cet enjeu permet simultanément d'investir dans la formation continue des travailleurs et dans l'intégration des jeunes dans l'entreprise. Elle permet d'une certaine manière un partage du temps de travail des compétences entre travailleurs jeunes et plus âgés.

La **seconde mesure** propose de faciliter l'insertion durable du jeune au sein de l'entreprise.

M2. Encourager le tutorat par des travailleurs plus expérimentés et la formation des travailleurs afin de faciliter l'intégration des jeunes dans l'entreprise

M3 Adapter, harmoniser et simplifier les aides à l'emploi tournées vers les jeunes et les conditionner à un CDI de manière à leur garantir une première expérience professionnelle de qualité.

Un accès au logement pour acquérir une indépendance.

Le principe du droit pour tous à un logement décent (salubrité, sécurité) à un prix raisonnable concerne aussi les jeunes. L'offre de logement présente un rapport qualité/prix défavorable pour les demandeurs et la cherté du foncier empêche le jeune d'y accéder.

Le Plan Jeunesse doit veiller à faciliter la prise d'indépendance des jeunes par un accès au logement sous forme de (col)location ou d'acquisition. Cet accès facilité passe par une augmentation de l'offre et par le développement de nouvelles formes d'habitat (groupé, colocation, intergénérationnel).

La colocation est l'un des axes de travail sur lequel il est le plus simple de travailler. En effet, le bail va bientôt être une compétence transférée et il faut profiter de ce transfert pour proposer un changement des réglementations. La colocation doit être facilitée en la définissant dans la loi, de manière à ne pas pénaliser ou empêcher la solidarité entre les colocataires.

Cette disposition doit s'accompagner d'incitants pour permettre une utilisation plus rationnelle du bâti existant et s'accompagner d'une campagne de communication pour sensibiliser la population aux possibilités existantes en termes de types d'habitat « alternatif » : colocation, habitat groupé, habitat intergénérationnel, etc.

Les questions de la salubrité et de la sécurité se posent également pour les jeunes comme pour tous les publics précarisés. Des dispositifs d'aides financières sont à mettre en œuvre pour accéder à des logements décents.

La **première mesure** proposée pour cet enjeu porte sur le soutien financier et la **seconde** sur l'augmentation de l'offre.

M4. Maintenir et renforcer les dispositifs existants visant à soutenir financièrement les jeunes pour louer/acheter un logement.

M5. Afin de favoriser l'accès des jeunes à un logement décent et soutenable, augmenter l'offre de logement en valorisant les espaces existants qui sont sous occupés ou non occupés.

Il est à noter également qu'une 6^{ème} mesure avait été proposée, relative à la création d'un portail internet à destination des publics fragilisés, en rupture avec le système. Lors de la dernière réunion, il a été décidé de ne pas garder cette mesure pour deux raisons :

- le portail existe déjà (portail européen de la jeunesse), même s'il n'est pas encore vraiment convivial ;
- une mesure similaire voire identique a été produite par le GT 1 (mesure 1).

Le souci porté par ce GT est que toutes les propositions d'expérimentation et de reprises d'études se retrouvent sur le portail, et que le langage utilisé soit accessible à tout type de population (envisager un portail multilingue).

2. Cahier de mesures

Mesure 1

Permettre au jeune, sur base volontaire et en bénéficiant d'un accompagnement, de développer un « trajet » personnel d'expérimentation ou de transition et de le faire valider par une autorité.

1. Présentation de la Mesure

1.1. Bref descriptif de la mesure

La mesure doit permettre au jeune de 15 à 30 ans, sur base volontaire et en bénéficiant d'un accompagnement de professionnels, de développer un « trajet » personnel d'expérimentation ou de transition, notamment comme alternative positive à toute situation d'échec ou de relégation. Le terme de « trajet » est préféré à celui de « projet », pour mettre en évidence la centralité de l'expérimentation dans ce parcours.

Ce trajet serait accessible pour ceux qui sont encore à l'école, y compris avant la fin de l'obligation scolaire, et pour ceux qui n'y sont plus. Ce dispositif doit être réellement (et pas seulement formellement) accessible à tous les jeunes intéressés.

Ce « trajet d'expérimentation » issu d'un engagement bilatéral libre a une valeur légale et est reconnu par les institutions scolaires, l'ONEm, le Forem, Actiris, les CPAS, etc. Il est motivé par le jeune, validé par une autorité publique ou tout organisme habilité par elle pour le faire et lui donne ou confirme un statut, y compris un revenu.

Il ne se confond pas à l'insertion professionnelle, mais englobe l'insertion sociale et l'insertion citoyenne et rend possible le fait de pouvoir se développer dans des formations et des expériences non validées et non reconnues (projets artistiques, internationaux, médias et nouvelles technologies, citoyenneté, formations originales, volontariat...).

Dans ce cadre, il est impératif que la participation d'un jeune à une activité faisant partie de son « trajet » lui accorde automatiquement une dispense par rapport à d'autres obligations de l'ONEm ou du Forem/Actiris⁵. La dispense ou la reconnaissance par les institutions (scolaires, CPAS...) et la délivrance d'un statut s'accompagnent de la définition de certaines exigences à rencontrer via le projet. Cependant, cette mesure s'éloigne des dérives actuelles des « contrats forcés » (en terme d'insertion professionnelle par exemple) en ne s'articulant pas sur une fonction de contrôle mais sur un dispositif d'auto-évaluation propre à permettre au jeune d'appréhender ses compétences, envies, attentes et s'inscrire dans des projets de vie. Le trajet proposé doit pouvoir dépasser les contraintes/limites imposées par le(s) statut(s) existant.

L'accomplissement du trajet ne peut pas mener à l'exclusion.

Une différenciation claire doit être assurée entre processus d'accompagnement, d'évaluation et de sanction. L'accompagnement est assuré de manière professionnelle, sur deux points : sur le statut du jeune (administratif) et sur l'élaboration, le contenu et le suivi de son trajet. Dans ce processus, des moments collectifs et formatifs devraient pouvoir lui être proposés. Ces deux dimensions d'accompagnement seront liées.

Les jeunes n'ayant pas toujours accès à « la bonne information », l'identification d'un référent unique pourrait éventuellement pallier ce manque d'information. De plus, la création

⁵ Telles que la dispense ONEm qui existe déjà (moyennant accord préalable) pour la réalisation d'une formation ou d'un stage durant le stage d'insertion professionnelle.

d'un lien de confiance entre un intervenant (social ou autre) et le jeune permet de favoriser l'identification et la concrétisation du projet du jeune.

Une concertation se fera entre le secteur associatif et non marchand et l'autorité publique qui valide le trajet. Il est suggéré que les associations déjà reconnues dans des processus d'autonomie et de participation des jeunes, comme les OJ, puissent être agréées⁶ pour valider le trajet choisi

La dimension collective devrait être présente dans le projet, non en terme de résultats, mais plutôt en terme de dimension présente dans le processus réfléchi par le jeune.

1.2. Objectifs poursuivis

L'objectif de cette mesure est d'offrir la possibilité à tous les jeunes d'aller vers l'autonomie à travers l'expérimentation dans un souci d'épanouissement personnel, d'acquisition de « compétences ».

Cela passe par la reconnaissance symbolique (regard de la société sur le jeune dans ce trajet et sur les jeunes en général) et formelle des expériences de vie.

1.3. Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

Reconnaître de la diversité des parcours

Il est important de valoriser et de reconnaître la diversité des itinéraires et des compétences. Certaines filières scolaires ne sont pas reconnues alors qu'elles mènent à l'indépendance. L'éducation non formelle amène aussi énormément de compétences qui ne sont pas mises en avant.

Donner la possibilité d'expérimenter et sécuriser les parcours fragmentés

La question des continuités des différents parcours et plus précisément des discontinuités est posée : « comment se fait-il qu'il existe des jeunes qui ne sont ni à l'école, ni dans une institution pouvant répondre à l'obligation scolaire, ni dans une autre institution pouvant l'accueillir ? ». C'est notamment le cas des jeunes entre 17 et 18 ans (surnommés par certains de « catégorie oubliée ») pour qui une demande d'accompagnement est formulée mais qui ne fait suite à aucune prise en charge par manque de place dans les institutions (de l'aide à la jeunesse notamment). Des jeunes se retrouvent donc en situation de rupture (familiale, scolaire, sociale, professionnelle, etc.) où presque aucun dispositif ne leur est adressé afin de les aider à surmonter leurs difficultés (n'ayant pas encore 18 ans, ils ne peuvent pas bénéficier des dispositifs « adultes »). Ces discontinuités peuvent avoir de lourdes conséquences sur le parcours futur du jeune.

Renvoyer les jeunes vers une formation de type « enseignement » (même sous d'autres noms) alors qu'ils y étaient en échec, ça ne marche pas. Pour certains jeunes, un retour vers l'enseignement nécessite une rupture d'un an ou deux, pour se mettre dans une autre démarche. Des études montrent d'ailleurs que les ruptures (notamment dans le cadre de la mobilité internationale) sont bénéfiques. Mais alors, on est plutôt face à un problème d'orientation et de choix professionnel que d'accès à l'emploi. Ces jeunes ont besoin de se détacher des systèmes de formation et d'emploi pour mieux y revenir

Une des questions fondamentales est celle de bien-être, de qualité de vie. Des organisations financent plusieurs programmes qui permettent d'effectuer cette rupture parfois nécessaire. Il y a cependant des problèmes de statuts qui peuvent avoir des conséquences très graves pour les jeunes (ex. stages d'insertion professionnelle...).

⁶ Soit définir un agrément spécifique, soit inclure l'agrément dans certains agréments existants.

2. Mise en œuvre de la mesure

2.1. Pilotage

La CIM jeunesse ou la « fondation » proposée par le GT2.

2.2. Acteurs concernés

Organisations de jeunesse/ centres de jeunes, services publics fédéraux et régionaux de l'emploi et de la formation, enseignement, institutions non-marchandes, centres de formation, services régionaux et institutions concernées par la politique des personnes handicapées, CPAS, SAS, institutions de l'aide à la jeunesse (AMO et PPP), organisations syndicales...

2.3. Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

- projet 16-25 ans de l'AWIPH ;
- projet « Starting Block » ;
- dispositifs de l'aide à la jeunesse (dont les séjours de rupture) ;
- les programmes gérés par le BIJ (Tremplin...) ;
- Solidarité et le service citoyen ;
- Service Volontaire Européen ;
- circulaire « soutien aux projets jeunes » ;
- été solidaire ;
- stages professionnels en entreprises en Europe Eurodyssée et Leonardo da Vinci ;
- ...

2.4. Ressources nécessaires (humaines, financières, logistiques)

La question des ressources financières ouvertes aux jeunes se pose. Il ne faut pas que ce « trajet » ne soit ouvert qu'aux jeunes qui pourront se le permettre.

Le dispositif vise à garder ou inscrire le jeune dans le statut existant.

La mise en œuvre d'un dispositif de bourses complémentaires pour ces projets est souhaitable pour accompagner cette mesure.

Elle passe aussi par un financement adapté du secteur de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse et des autres secteurs non-marchand partenaires.

Une attention devra être portée à l'impact négatif que cette mesure pourrait avoir sur l'emploi dans le non-marchand. Aucune nouvelle mesure ne pourra être utilisée pour remplacer, même indirectement, des travailleurs par des volontaires.

2.5. Mesures d'accompagnement souhaitables

Si la décision est prise d'intégrer cette mesure au plan jeunesse, une concertation devra être mise en place afin de régler entre autres les questions suivantes :

- quelle possibilité de rentrer dans le processus pour un jeune en situation d'exclusion ?
- dégressivité des allocations ?
- comment éviter l'utilisation du trajet à d'autres fins (se lancer dans un trajet pour éviter les contrôles...) ?
- comment éviter la concurrence avec des emplois salariés mais aussi avec des volontaires ?
- définir les rôles plus avant (qui agrée ? quels professionnels ?)
- comment assurer la cohérence 15-30 ans dans l'ensemble des dispositifs, sachant que certains statuts sont limités à 25 ans ?
- comment s'assurer que ce « trajet » ne fonctionnera pas comme une injonction au travail obligatoire des jeunes en stage d'insertion, qui perçoivent des allocations d'insertion/de chômage ou qui sont bénéficiaires du RIS ?

Information : La mise en place de guichets uniques (regroupement dans un même lieu de plusieurs opérateurs) devrait être envisagée, simultanément à l'amélioration des capacités des différentes associations (OJ, MJ...) à pouvoir informer et aider les jeunes à s'orienter. La question d'un référent unique est également à envisager, afin de faciliter l'orientation du jeune en fonction de ses attentes, dans la mesure où ce référent ne devient pas « tuteur » du jeune et où ne s'instaure pas de lien de subordination. Il est également constaté qu'il existe un manque de connaissance flagrant entre les acteurs s'adressant aux mineurs d'âge et ceux s'adressant aux majeurs. Ce constat met en évidence, à nouveau, la nécessité d'organiser des dispositifs (de concertation, d'accompagnement, etc.) hybrides « mineurs / majeurs ».

Meilleure coordination / connaissance entre les acteurs gravitant autour des jeunes

Il existe un panel important d'acteurs qui gravitent autour des jeunes mais qui ne maîtrisent pas nécessairement l'ensemble de l'information à destination de ces derniers (possibilités de formation, accessibilité d'une bourse, programmes de volontariat, etc.). L'information reçue est alors fragmentée et risque d'être insuffisante pour le projet du jeune. Il paraît opportun de souligner également le manque de passerelles, collaborations entre les acteurs. Ce manque de collaboration peut, lui aussi, freiner le projet du jeune.

Sécuriser : dispense ONEm pour les jeunes engagés dans le secteur associatif ou en projet international. Dans la construction de ce « trajet », il est important de rester attentifs aux enjeux globaux : exclusions et sanctions de l'ONEm, glissement vers l'aide sociale => situation financière très délicate des CPAS, manque structurel d'emploi et taux de chômage massif chez les moins de 25 ans (notamment).

Valoriser l'existant : c-à-d ce qui est déjà réalisé par le secteur associatif dans la transition et l'expérimentation.

15 – 30 ans : Il faudrait élargir l'accès à cette mesure jusqu'à l'âge de 30 ans : l'âge de transition recule en effet de plus en plus et une limite à 25 ans paraît donc arbitraire.

L'élaboration et la mise en œuvre du projet devraient résulter d'un accompagnement libre et possible, donc le moins contraignant possible. Le but est ici de se démarquer du contrat et de l'accompagnement imposés par l'ONEm, le FOREM, le CPAS, etc. Par conséquent, il est important de développer des formations et des expérimentations non validées et non reconnues jusqu'ici (artistiques, mobilité internationale). Cela remettrait aussi en question l'image du jeune « qui n'a envie de rien », « qui ne veut pas se bouger », etc.

2.6. Temporalité/calendrier

- 1) Constitution d'un groupe porteur opérationnel
- 2) Identification des critères de validation des « trajets » des jeunes
- 3) Identification de critères d'accompagnement
- 4) Identification des dispositifs de concertation et d'information à développer
- 5) Accord avec les services publics fédéraux et régionaux de l'emploi et les CPAS pour obtenir une validation de la dispense / Accord avec la DGEO sur protocole visant le respect de l'obligation scolaire
- 6) Publicité du dispositif auprès des professionnels et information aux jeunes
- 7) Expérience pilote
- 8) Evaluation

3. Impacts attendus

- Que les jeunes puissent s'engager dans la société, s'épanouir dans un engagement citoyen.

- Que le jeune puisse se mettre en projet en lui permettant de découvrir de nouvelles réalités, de nouveaux possibles.
- Qu'un statut reconnu permette au jeune de ne pas perdre ses droits et d'être reconnu dans sa démarche.
- Que le fait d'avoir un statut évite au jeune d'avoir un « trou » dans son parcours qui pourrait mener à des situations de rupture.
- Qu'il puisse s'insérer dans la société
- Que les jeunes puissent s'essayer, se tromper... puis se repositionner.
- Que les dispositifs ne soient pas stigmatisants pour une partie de la population.
- Que le jeune puisse se développer dans un projet créatif ou alternatif, pas seulement utilitariste.

Mesure 2

Adapter, harmoniser et simplifier les aides à l'emploi tournées vers les jeunes et les conditionner à un CDI de manière à leur garantir une première expérience professionnelle de qualité.

1. Présentation de la Mesure

1.1. Bref descriptif de la mesure

« Les premières expériences sur le marché du travail conditionnent fortement la trajectoire professionnelle. Un bon départ facilite l'insertion et jette les bases d'une carrière intéressante alors qu'un échec est difficile à rattraper (OCDE 2010 :176) »⁷

La mesure tente d'apporter une réponse à ce constat et vise à harmoniser des aides à l'emploi en les conditionnant à un engagement à durée indéterminée, avec une mise en place d'un plan de développement des compétences, en vue d'assurer une sécurisation des parcours d'emploi des jeunes. Cette mesure passe par un travail d'évaluation, de rationalisation et d'harmonisation des dispositifs d'aides à l'embauche.

La proposition est d'appliquer, dans ces dispositifs, des réductions de cotisations sociales aux employeurs qui embauchent un jeune âgé de 18 à 30 ans, uniquement APRES la signature du CDI, et pour une durée maximum de 3 ans à dater de la signature du CDI pour l'embauche du jeune.

La réduction est majorée pour un jeune peu qualifié et demandeur d'emploi de longue durée.

Même s'il a déjà bénéficié de ce type de contrat pendant la durée maximale de trois ans, cette période de trois ans est renouvelable dès lors qu'un jeune se retrouve à nouveau sans emploi pendant plus de 6 mois et que cette situation ne relève pas de sa décision.

Ces réductions de cotisations seront également conditionnées par une formation dans le cadre de son entreprise, inclus en lien avec les obligations de formation de l'entreprise (1,9% de la masse salariale - Offre de formation à proposer par l'entreprise).

⁷ Quel est le modèle de transition des jeunes vers l'indépendance en Communauté française? Que résulte –t-il de sa comparaison avec les autres modèles européens? Recherche commanditée par le Cabinet de la Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse. Rapport Final p 29 – Jean François Guillaume (directeur de recherche) – Laura Beuker (attachée de recherche) - ULG / Institut des Sciences Humaines et Sociales

Si le jeune après-pendant sa formation, quitte volontairement l'entreprise avant la période d'application de réduction des cotisations (ex. les 3 ans), différentes possibilités :

- Si contrat à durée déterminée (CDD) AVANT signature du CDI : l'employeur retouche les cotisations du CDD
- Si autre formule utilisée AVANT le CDI : report possible des réductions de cotisations du jeune volontairement parti, vers un autre travailleur pendant la durée complémentaire.

1.2. Objectifs poursuivis

La mesure vise à :

- faciliter l'insertion durable de tous les jeunes sur le marché de l'emploi en sécurisant leurs parcours, en facilitant leur accès à l'indépendance financière et à l'autonomie via un emploi pérenne de qualité ;
- encourager l'employeur à investir dans le capital humain du jeune concerné, par une réduction des cotisations patronales ;
- développer l'acquisition de compétences au sein de l'entreprise, par des savoir-faire et de la formation en entreprise ;
- lutter contre les effets d'aubaine et les effets d'éviction.

1.3. Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

« Le site du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, répertorie pas moins de 116 mesures pour l'emploi, dont 25 mesures s'adressent plus spécifiquement aux jeunes travailleurs de moins de 26 ans »⁸

Le cumul de dispositifs (plans d'embauches,...) entraîne souvent le jeune dans une spirale démotivante car il ne facilite pas l'ancrage du jeune dans une profession, un métier, ne favorise pas l'intégration dans une équipe, une entreprise... De plus, ces plans d'embauche financièrement très attractifs pour les employeurs et très peu contrôlés qualitativement provoquent des effets d'aubaine qui ne se justifient pas forcément par la création d'emplois (durables et de qualité).

Les dispositifs d'aide à l'embauche régionaux (plans...) sont différents d'une région à l'autre. Ainsi par exemple, l'équivalent en Flandre du PFI/FPI est conditionné à un CDI au terme de la période de formation, ce qui n'est pas le cas en Wallonie et en Région de Bruxelles Capitale, où la durée du contrat qui suit la période de formation doit être au moins égale à la durée de la période de formation.

Ces différences provoquent une grande complexité administrative mais également une iniquité entre les travailleurs flamands, bruxellois et wallons selon les différents sièges administratifs des entreprises et leurs succursales.

Le CDI reste le contrat le plus sécurisant, il permet des perspectives d'avenir et d'indépendance (crédits...), il devrait être davantage promu par les pouvoirs politiques. Ainsi, conditionner par exemple les aides à l'embauche octroyées aux entreprises à la signature d'un contrat à durée indéterminée au terme d'une formation de qualité (comme c'est le cas pour les PFI flamands) serait une proposition qui limiterait le turn-over et encouragerait l'entreprise à former de jeunes collaborateurs motivés par la perspective d'une carrière en leur sein.

2. Mise en œuvre de la mesure

2.1. Pilotage

Une CIM

⁸ Idem p 37 – Jean François Guillaume (directeur de recherche) – Laura Beuker (attachée de recherche) - ULG / Institut des Sciences Humaines et Sociales

2.2. Acteurs concernés

- Ministres de l'emploi
- CNT - CPs
- ONSS et ONSS APL
- Services publics emploi et travail et organismes et institutions actifs dans le domaine de l'insertion et de la formation.
- ...

2.3. Mesures d'accompagnement souhaitables

1. Etendre les bonnes pratiques comme ce qui se fait dans la fonction publique en termes de possibilité pour les travailleurs de faire une formation pendant un an et d'être remplacé par un jeune pendant cette période afin de permettre au jeune d'accomplir une première expérience valorisable par la suite. Voir également le plan « knowledge lift » en Suède.
2. Encourager le tutorat par des travailleurs plus expérimentés ainsi que la formation au tutorat afin de faciliter l'intégration des jeunes dans l'entreprise. Ce tutorat pourrait être lié à des compensations en fin de carrière.
3. En ce qui concerne les inégalités de genre par rapport à l'accessibilité à l'emploi : Promouvoir l'accès des jeunes, et en particulier des jeunes femmes, aux filières techniques et scientifiques mais également valoriser les filières sociales, associatives et paramédicales qui souffrent généralement de peu de moyen pour engager des jeunes. Ainsi, on pourrait faciliter la transition des jeunes diplômés dans ces filières vers l'emploi en octroyant, par exemple, davantage de points APE non-marchand à l'inscription comme demandeur d'emploi. Cette proposition est à réfléchir car avoir plus de points peut avoir un impact négatif à l'embauche.
4. Tenir compte des inhibitions et des difficultés en matière de mobilité (notamment dans le cadre de la nouvelle définition de l'emploi décent).
5. Définir une période (trois ou cinq ans par exemple) au terme des études pour l'accompagnement vers l'emploi et non pas une limite d'âge. En matière d'âge, le fait de s'arrêter à 25 ans pour les politiques en matière de jeunesse n'est plus en adéquation avec la réalité (études longues...).
6. Augmenter les allocations familiales pendant la période de transition. Relier au droit de tirage.
7. Evaluer les dispositifs existants et contrôler leur utilisation par les employeurs.

Points d'attention :

- Permettre au demandeur d'emploi de bénéficier des mêmes aides, indépendamment du pouvoir subsidiant (de la région d'origine)
- Garder transversalement des avantages spécifiques (majoration, pondération, etc.) pour les « moins qualifiés »

3. Mise en œuvre de la mesure

- Amélioration de la qualité de l'emploi.
- Que chaque jeune ait la possibilité d'obtenir une première expérience de qualité sur le marché du travail, première expérience qui, dans l'idéal, devrait lui donner des perspectives d'avenir et d'indépendance, répondre à ses besoins premiers et viser à son bien-être et à son émancipation (une étude a récemment démontré que les jeunes accordaient davantage d'importance à l'aspect social du travail qu'à son côté instrumental).
- Sécurisation des parcours des jeunes (la multiplicité des aides crée une insécurité) ;
- Améliorer l'intégration des jeunes dans l'entreprise (motivation du jeune dans son travail et intégration parmi les autres travailleurs). Trajet vers un emploi de qualité afin que la motivation soit plus grande.

Mesure 3

Encourager le tutorat par des travailleurs plus expérimentés et la formation des travailleurs afin de faciliter l'intégration des jeunes dans l'entreprise.

1. Présentation de la Mesure

1.1. Bref descriptif de la mesure

Encourager le tutorat par des travailleurs plus expérimentés, ainsi que la formation afin de faciliter l'intégration des jeunes dans l'entreprise. Ce tutorat pourrait être lié à des compensations en fin de carrière (cfr plan tandem dans le non-marchand ou knowledge lift⁹ en Suède).

À travers l'investissement dans des formations continuées, un volume d'emploi stable va être « libéré », permettant l'embauche d'un jeune. Celui-ci bénéficiera d'un accompagnement spécifique par un travailleur formé au tutorat. Une partie du temps de travail du tuteur sera donc dédié à l'accompagnement du jeune. On peut prévoir également d'autres incitants (financiers, congés...).

La formation au tutorat ou au transfert de compétences professionnelles serait inscrite dans la formation continuée de tous les secteurs de manière à assurer aux travailleurs un socle de compétences pédagogiques qui développe, de manière générale, la capacité du monde du travail à accompagner les nouveaux travailleurs qui entrent en fonction.

1.2. Objectifs poursuivis

- Améliorer la formation des travailleurs tout au long de la carrière, renforcer les compétences des travailleurs plus âgés.
- Créer des emplois pour les jeunes entrants.
- Améliorer l'accueil des jeunes en entreprise.
- Exploiter les compétences des plus expérimentés.
- Valoriser les fins de carrière.

1.3. Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

Cette mesure permet simultanément d'investir dans la formation continuée des travailleurs et dans l'intégration des jeunes dans l'entreprise. Elle permet d'une certaine manière un partage du temps de travail des compétences entre travailleurs jeunes et plus âgés.

Cette mesure peut être mise en lien avec la mesure du GT2 sur la charte relative à l'accueil des jeunes travailleurs.

2. Mise en œuvre de la mesure

2.1. Pilotage

Les ministres ayant l'emploi et la formation continuée dans leurs compétences.

2.2. Acteurs concernés

Les partenaires sociaux, les services diversité des 3 Régions.

2.3. Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

- Plan tandem.
- Prime au tutorat pour personnes handicapées.

⁹ Le Knowledge lift permet à des travailleurs actifs, sur base volontaire, d'interrompre leur carrière pour reprendre une formation

- Actions « senior / junior » dans le plan diversité (Flandre et Bruxelles, Wallonie à vérifier).
- Arrêté royal du 3 février 2010 visant à harmoniser et à simplifier les régimes de réductions de cotisations de sécurité sociale, relatif aux tuteurs.
- Aide de la Région de Bruxelles-Capitale pour les entreprises et les indépendants pour former un stagiaire (voir les conditions sur <http://www.primespme.be/-Former-un-stagiaire-.html>).

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

A été également évoquée dans les débats l'idée de créer ou d'imposer une fonction de conseiller en accompagnement professionnel et accueil des nouveaux travailleurs, de la même manière qu'il existe un conseiller en prévention et protection au travail, sans préjudice de la CCT 22.

Point d'attention : Pour les employeurs qui jouent le jeu, il y a un risque de « fuite des jeunes formés ». On socialise les coûts et on privatise les bénéfices...

3. Impacts attendus (effets)

- une meilleure intégration des jeunes dans le monde du travail ;
- une amélioration des compétences des travailleurs ;
- la préservation des savoirs et savoir-faire acquis dans une entreprise ;
- une plus grande reconnaissance des travailleurs en fin de carrière.

Mesure 4

Afin de favoriser l'accès des jeunes à un logement décent et soutenable, augmenter l'offre de logement en valorisant les espaces existants qui sont sous occupés ou non occupés.

1. Présentation de la Mesure

1.1. Bref descriptif de la mesure

La mesure vise à faciliter la prise d'indépendance des jeunes par un accès au logement sous forme de (col)location ou d'acquisition. Cet accès facilité passe par une augmentation de l'offre et par le développement de nouvelles formes d'habitat (groupé, colocation, intergénérationnel)

Au niveau du bâti, la mesure vise à favoriser une occupation plus rationnelle de l'espace bâti en offrant des possibilités d'aménagement ou de création de logements.

- Des avantages (fiscaux ?) sont accordés aux propriétaires qui décident d'utiliser un bâtiment/une partie de bâtiment sous-occupé ou inoccupé pour y créer du logement (que ce soit dans un but locatif ou acquisitif)
- L'action des Agences Immobilières Sociales est renforcée en:
 - encourageant les pouvoirs locaux à y adhérer
 - dotant ces agences d'instruments de conventionnement du logement (expertise et moyens financiers mobilisables)

Au niveau des candidats potentiels : une campagne de communication est organisée pour sensibiliser la population aux possibilités existantes en termes de types d'habitat « alternatif » : colocation, habitat groupé, habitat intergénérationnel, etc.

Au niveau de la loi sur les loyers : La colocation est facilitée en la définissant dans la loi, de manière à ne pas pénaliser ou empêcher la solidarité entre les colocataires.

1.2. Objectifs poursuivis

- Augmenter l'offre de logement, ce qui pourrait avoir pour conséquence de diminuer les prix.
- Encourager une vision du logement plus durable tenant en compte les dimensions économique, sociale et environnementale.
- Faciliter l'indépendance des jeunes.

1.3. Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

La mesure se base sur le principe du droit pour tous à un logement décent (salubrité, sécurité) à un prix raisonnable. L'offre de logement présente un rapport qualité/prix défavorable pour les demandeurs et la cherté du foncier empêche le jeune d'y accéder.

La colocation est l'un des axes de travail sur lequel il est le plus simple de travailler. En effet, le bail va bientôt être une compétence transférée et il faut profiter de ce transfert pour proposer un changement des réglementations. Cette mesure doit s'accompagner d'incitants pour permettre une utilisation plus rationnelle du bâti existant.

La question des logements vides, inoccupés dépend souvent de la volonté communale (Loi Onckelinx : réquisition de bâtiments inoccupés, remise en état, facture envoyée au propriétaire et remettre des gens dedans - à Bruxelles : service logements inoccupés (droit de gestion publique)).

Il s'agit également d'informer les jeunes sur leurs droits par rapport au logement (qualité, à qui s'adresser etc.)

Les questions de la salubrité et de la sécurité se posent pour tous les publics précarisés.

2. Mise en œuvre de la mesure

2.1. Pilotage

Les opérateurs immobiliers définis par les codes du logement, en partenariat avec les Régions respectives

2.2. Acteurs concernés

Les propriétaires et leur organe de représentation, le milieu associatif et les conseils supérieurs et consultatifs.

2.3. Partenariats éventuels (cabinets, instances, ...)

Le secteur privé, les associations d'aînés ou d'éducation permanente.

2.4. Ressources nécessaires (humaines, financières, logistiques)

Mobilisation de l'épargne (fonds de pension) pour l'investir dans le logement public.

2.5. Mesures d'accompagnement souhaitables

En matière de colocation, il y a un problème de statut : on pénalise les colocataires en les excluant d'autres avantages sociaux.

Il faut faire le lien entre logement et les autres éléments de la situation du jeune : accompagnement des jeunes mis en autonomie, logement adapté pour étudiants.

Une attention particulière doit également être portée aux familles monoparentales (souvent des mères isolées) et aux jeunes porteurs de handicap.

3. Impacts attendus (effets)

- Accès pour tous à l'élément fondamental pour tout être humain qu'est le logement.
- Réduction des hiatus entre des politiques différentes afin qu'il y ait un vrai lien entre le logement et les autres aspects de la situation d'un jeune.
- Soutien aux jeunes dans leur accès à l'autonomie – à l'indépendance.
- Augmentation de l'offre de logement.
- Développement des relations intergénérationnelles.

Mesure 5

Maintenir et renforcer les dispositifs existants visant à soutenir financièrement les jeunes pour louer/acheter un logement

1. Présentation de la Mesure

1.1. Bref descriptif de la mesure

La mesure vise à faciliter l'accès au logement en soutenant et renforçant les aides financières aux jeunes pour louer/acheter un logement.

Au niveau locatif

Mise en œuvre d'un incitant (fiscal) pour les propriétaires à louer leur bien suivant un loyer de référence

Maintenir et renforcer les aides financières existantes et les aides pour les garanties locatives, par exemple en ciblant également les jeunes dans des programmes comme :

- l'allocation de déménagement-installation et d'intervention dans le loyer (ADIL à Bruxelles et ADEL en Wallonie) qui permet grosso modo à une personne qui quitte un logement considéré comme insalubre pour un meilleur logement de bénéficier d'une aide financière pour son déménagement, son installation et, éventuellement, son loyer (qui est souvent plus cher dans le nouveau logement salubre que l'ancien, insalubre) ;
- l'allocation de loyer qui consiste en une intervention de la Région dans le loyer des personnes vivant dans des logements appartenant aux communes, selon leur salaire.

Au niveau acquisitif

- Faciliter l'accès au crédit pour les jeunes en renforçant des dispositifs du type « Crédit social », « Prêt Jeune », « Prêt Booster ».
- Développer le CLT (Community Land Trust).
- Réfléchir à une modification du système des droits d'enregistrements (adaptés en fonction de l'âge ? portatifs ?)

1.2. Objectifs poursuivis

- Soutenir les jeunes dans leur accès à un logement, qui est un gage d'autonomie et d'indépendance
- Favoriser l'accès à un logement de qualité à un prix soutenable

1.3. Justification de la mesure (analyse sous-jacente)

La mesure se base sur le principe du droit pour tous à un logement décent (salubrité, sécurité) à un prix raisonnable et répond aux problématiques suivantes :

- Cherté du foncier pour les jeunes
- L'offre présente un rapport qualité /prix défavorable pour les demandeurs

2. Mise en œuvre de la mesure

2.1. Pilotage

Les opérateurs immobiliers définis par les codes du logement, en partenariat avec les Régions respectives

2.2. Acteurs concernés

Les propriétaires et leur organe de représentation, le milieu associatif et les conseils supérieurs et consultatifs Partenariats éventuels (cabinet, instances, ...)

2.3. Opportunités réglementaires ou dispositifs existants

Faciliter l'accès au crédit

Des choses existent déjà : crédit social (RW), « Prêt Jeune » = prêt complémentaire, et depuis septembre « Prêt Booster » (RBC).

Eco packs pour les investissements économiseurs d'énergie (RW) à partir de mai : prêts à la consommation à 0% (mis en œuvre par la SWCS et le FLW).

Code du logement

2.4. Mesures d'accompagnement souhaitables

. Cette demande se décline en plusieurs axes :

- Un parc de logement à loyer modéré accessible en priorité aux jeunes
- Des aides pour les garanties locatives
- Des conditions avantageuses pour les prêts hypothécaires afin de soutenir les jeunes qui souhaitent accéder à la propriété.
- Dans une optique de DD, assouplir les réglementations afin d'encourager de nouveaux types d'habitat (habitat groupé, habitat intergénérationnel, etc.)

Les personnes porteuses d'un handicap (logement adaptable) : le Centre pour l'Égalité des Chances va mener une étude sur les discriminations par rapport à l'accès au logement

3. Impacts attendus (effets)

- Accès pour tous à l'élément fondamental pour tout être humain qu'est le logement.
- Réduction des hiatus entre des politiques différentes afin qu'il y ait un vrai lien entre le logement et les autres aspects de la situation d'un jeune.
- Soutien aux jeunes dans leur accès à l'autonomie – à l'indépendance.
- Augmentation de l'offre de logement.

3. Synthèse des débats

3.1 Les deux premières réunions

Thématiques évoquées lors des débats, un vaste champ de réflexion

Les thèmes envisagés lors des discussions montrent l'étendue du champ de réflexion de ce groupe de travail :

- Aides à l'emploi et à la formation
- Aides aux études/formations
- Allocations familiales
- Contenu du stage d'insertion – accompagnement
- La transition pour les jeunes en précarité (services d'aide à la jeunesse et CPAS). En-dessous de 25 ans, on compte environ 20 000 jeunes dans cette situation.
- Volontariat, service civil...
- Les statuts (fiscalité et sécu)
- Stages, travail étudiant, PFI...
- Le logement : colocation, cohabitation avec le(s) parent(s)...
- Aide à 18 ans (droit de tirage pour les études, somme de départ...)
- Accès au crédit
- Aide à la création d'emploi et à l'autocréation d'emploi (rappel : un des objectifs du pacte des générations)
- Question du tutorat, de l'accompagnement, de l'aide à la mise en projet (aide financière pour des projets individuels pas seulement professionnels mais liés aux loisirs, développement personnel, etc.). Voir Circulaire « Soutien aux projets jeunes ».
- Accès aux études et formations quand on a arrêté sa scolarité. Pour l'instant, l'âge est en train de baisser en promotion sociale... Une série de personnes reviennent, parfois contraintes et forcées, vers la promotion sociale. Sur Bruxelles, dans le secteur tertiaire, il y a un afflux de candidats pour le supplément au CESS (sésame pour la fonction publique, le tertiaire)
- Accès à l'information sur toutes ces thématiques. Les jeunes sont plus informés qu'on ne le croit mais n'ont pas nécessairement la stratégie pour actionner les leviers.
- Problème de la création d'emplois, mais peut on le résoudre ?
- Mobilité

Le groupe a dû procéder à des choix sur base des informations dont il disposait, du temps contraint et des priorités marquées par les participants.

Sept thématiques ont été proposées par le président après un premier échange :

1. Volontariat : apprentissages non-scolaires, épanouissement, découverte d'autres milieux, service citoyen...
2. Contrat d'insertion globale ou processus de transition : expérience pilote de l'AWIPH / contrat jeune
3. Les aides à l'emploi pour les jeunes (en lien avec les transferts de compétences)
4. Mise en contact avec le milieu du travail (stages, travail étudiant – aspect discriminatoire actuel à examiner – accès inégalitaire à ces stages)

5. Question des parcours fragmentés et de la reprise des études (interruption pour de longues périodes des études - comment accompagner, quelles conséquences pour l'enseignement ?)
6. Le logement
7. Fonds de démarrage, droit de tirage pour répondre à des besoins plus spécifiques des jeunes (achat d'un véhicule pour pouvoir aller travailler, pour faire du volontariat...): problématique de l'aide « au départ ».

Le groupe s'est approprié en plénière des 7 thématiques proposées.

Référence aux autres modèles européens

La question de la comparaison entre les différents modèles européens a été traitée sur base des informations disponibles ou récoltées par les différents participants dans des délais courts. Il n'a donc pas été possible de faire le tour de la question.

Au sein des débats, on peut relever les éléments suivants :

- Le modèle hollandais a frappé par son apparente efficacité lors d'une émission télévisée diffusée récemment. Il serait important de s'appuyer sur d'autres modèles pour nous aider dans nos travaux. Voir sur la plateforme l'étude de l'ULg (J-F Guillaume) qui définit les modèles anglais, danois, espagnol et français.
- La question de l'âge auquel se fait la sélection scolaire a traversé l'ensemble de nos débats. Aux Pays-Bas, la sélection se fait dès 12-13 ans, mais avec un système plus souple de réorientation. Nous sommes ici dans un autre modèle. L'âge pose également question : 12-25 ans. Est-ce que 12 ans ce n'est pas fort jeune ? 25 ans aussi ? Si on parle d'autonomie, on peut commencer à 12 ans. Si on parle d'indépendance, 25 est souvent tôt...
- L'OCDE demande aux Pays-Bas d'augmenter, de développer l'offre de filières courtes dans l'enseignement supérieur, ce qui par contre est une caractéristique de notre système d'enseignement.
- Beaucoup de pays ont, d'une manière ou d'une autre, travaillé la question du volontariat/service civil plus ou moins obligatoire, encadré ou contraint. Il faut également voir les travaux de la plateforme pour le service citoyen à ce sujet.
- Dans plusieurs études, on met en évidence que les stages et les jobs sont déterminants mais que l'accès y est réservé à des personnes de milieux privilégiés. Le Plan Jeunesse doit travailler cette question si c'est tellement discriminant. Les jeunes qui suivent certaines filières professionnelles ou techniques ont néanmoins beaucoup de stages. La question des stages et des jobs est importante et s'est toujours posée. Dans les pays comme l'Allemagne et l'Autriche, le système des stages se rapproche assez fort de ce qui se fait aux Pays-Bas. Le travail se fait beaucoup plus en amont. Les jeunes sont approchés à l'école pour découvrir le monde du travail plus rapidement. En Belgique, les jeunes rencontrent très peu le monde du travail. Les programmes comme Bruxelles-J sont insuffisants. Les ponts doivent se faire de façon concrète et constructive. Et si il y a obligation, laquelle ?
- Beaucoup d'expériences, ici comme à l'étranger, butent sur le fait qu'à un moment donné, il y a un noyau dur de jeunes qui ne trouvent pas leur place dans les dispositifs proposés. Il faut trouver quelque chose (dispositifs spécifiques ?) pour ces jeunes. Une question non-évoquée jusqu'ici est celle de l'accompagnement (lien GT 2). Doit-on

étudier l'accompagnement dans chaque dispositif ou proposer une mesure spécifique ?
Pour un certain public, ne faut-il pas un accompagnement serré ?

- Dans certains modèles européens (France, par exemple), on parle d'école de la dernière chance. Cela existe-t-il en Belgique ? Il existe des Services d'Accrochage Scolaire (SAS) en milieu extrascolaire, où le jeune peut être pris en charge pendant des périodes allant de 3 à 6 mois. On réfléchit actuellement (projets expérimentaux) à mettre les SAS dans l'école. C'est lié au décret « discrimination positive ».
- Qu'est-ce qui est obligatoire ou pas ? Cela traverse toute la littérature. Dans certains cas, il y a obligation (ex. aux Pays-Bas) de reprendre les études. Cela ne fait pas partie de notre culture. Dans le même temps c'est autour de cela que se structurent un certain nombre de réflexions. Question de l'obligation et du contrôle : aux Pays-Bas, les personnes qui ont en charge les obligations vont le jour-même chez les jeunes s'ils ne se présentent pas à leur formation ou leur travail.
- L'accompagnement rapproché existe dans certains bureaux sociaux d'intérim (Exaris) et de job coaching. Ce n'est pas un système obligatoire, mais c'est un accompagnement très poussé allant dans certains bureaux jusqu'à réveiller le jeune le matin. La démarche est excellente, pourquoi n'est-elle pas plus répandue ? Pour l'instant, il n'y a que trois bureaux qui le font dans une démarche expérimentale, qui doit encore être évaluée sous cette législature. On verra ensuite quelle suite peut être donnée à ce genre d'initiative.
- Dans certains pays, il existe un « guichet unique ». Qu'en est-il en Belgique, à qui on reproche une complexité institutionnelle ? Le problème est que chaque entité possède son « guichet unique »... A remettre dans la réflexion de nos propositions : avoir un interlocuteur unique.

Définition de l'autonomie

Qu'entend-on par autonomie ? C'est une question au cœur des débats chez Actiris. C'est plutôt compris pour le moment comme l'indice de progression vers l'emploi.

Quelle différence entre autonomie et indépendance ? Etre autonome, c'est développer des capacités à faire seul, à se construire un projet. Etre indépendant va caractériser la capacité de le faire matériellement hors du lien de soutien ses parents ou d'un dispositif dont on est financièrement ou matériellement dépendant. On peut être autonome sans être indépendant. On peut parler d'autonomie pour des jeunes de 12 à 15 ans alors que l'indépendance vient beaucoup plus tard. Il n'y a pas d'incompatibilité entre le fait d'être autonome et le fait de ne pas avoir trouvé d'emploi. Il peut y avoir d'autres lieux où on exprime son autonomie.

Interdépendance de différents systèmes

La question des transitions est complexe. Elle fait intervenir beaucoup d'éléments et produit divers modèles dépendant à des degrés divers de la sécurité sociale, de la relation entre diplômés... Une note d'Abraham Franssen insiste sur la place et l'interdépendance entre divers systèmes d'organisation (scolaire, d'insertion/formation, marché de l'emploi, de sécurité sociale, le jeune et ses réseaux...) et propose 7 balises pour la transition (la note se trouve sur le serveur).

Le rôle des familles

Soutien à apporter aux familles et aux jeunes ? Pourquoi insiste-t-on sur le système familial et pas sur les autres systèmes ?

Cette perspective se base sur l'étude de JF Guillaume qui constate que nous sommes dans un modèle « familiarisant ». Les différents systèmes tels qu'ils existent actuellement sont plutôt prévus en situation « pré-catastrophique » et s'adressent souvent aux familles, comme les allocations familiales. Dans les systèmes nordiques, on donne les allocations au jeune lui-même.

Cela n'exclut pas la notion de la sécurité sociale comme mécanisme de soutien.

Néanmoins, il y a des endroits où il faut articuler les modèles différents. Dans un auditoire d'études supérieures, on retrouve côte à côte de plus en plus de modèles différents et il faut pouvoir articuler les différents statuts (chômeur, boursier, en charge des parents, travailleur...), entre autres relativement au droit à des bourses d'études. Sur le terrain, cela peut poser des questions : quel est le statut de chacun et qu'est ce que cela implique ?

Parti-pris de la transition vers l'emploi

Les textes concernent surtout la transition vers l'emploi. Doit-on se braquer sur la transition vers l'emploi ? Il faut aussi s'intéresser au logement, à l'intégration sociale. La question du diplôme est essentielle parce que le système en fait l'alpha et l'oméga de toute transition. Comment pallier cela pour tous ceux qui n'y arrivent pas ?

Renvoyer les jeunes vers une formation de type « enseignement » (même sous d'autres noms) alors qu'ils y étaient en échec, ça ne marche pas. Pour certains jeunes, un retour vers l'enseignement nécessite une rupture d'un an ou deux, pour se mettre dans une autre démarche. Des études montrent d'ailleurs que les ruptures (notamment dans le cadre de la mobilité internationale) sont bénéfiques. Mais alors, on est plutôt face à un problème d'orientation et de choix professionnel que d'accès à l'emploi. Ces jeunes ont besoin de se détacher des systèmes de formation et d'emploi pour mieux y revenir. Ne faut-il pas poser la question de cette façon-là ?

Une des questions fondamentales est celle de bien-être, de qualité de vie. Le BIJ finance plusieurs programmes qui permettent d'effectuer cette rupture parfois nécessaire. Il y a cependant des problèmes de statuts qui peuvent avoir des conséquences très graves pour les jeunes (ex. stages d'insertion professionnelle...).

Qualité de l'emploi

La question de la qualité de l'emploi est peut-être à mettre en avant également : avoir un emploi est une chose, mais pas n'importe lequel...

Notion d' « emploi convenable » : va-t-on ouvrir le débat sur cette notion ou bien on le considère comme le cadre (contrainte d'accepter, de postuler un emploi réputé convenable).

Notion de projet

La notion de projet liée à celle de l'orientation : il y a une fracture entre le système d'enseignement et le marché de l'emploi après. Il faut sortir du système à court terme de l'enseignement général et intégrer une transition avant le marché de l'emploi.

C'est assez paradoxal : moins on est qualifié, moins on a de compétences, plus on demande de faire des projets. Il faut arrêter de se prendre la tête : celui qui n'a jamais eu de boulot, qui n'a pas pu terminer ses études, quand on lui demande ce qu'il veut faire, c'est d'abord manger et se nourrir. C'est sur ceux-là qu'on s'acharne. Comment aider la personne pour développer un projet sans que cela ne devienne une injonction paradoxale ?

Continuité financière et résidentielle

Il existe une balise dans l'Aide à la Jeunesse : on considère qu'à 18 ans, le jeune doit avoir une indépendance financière et une indépendance résidentielle. Un protocole d'accord a été signé avec l'AWIPH et est en voie de l'être avec les CPAS. À 18 ans, un jeune passe de l'AJ

au CPAS. Peu de ces jeunes ont un parcours scolaire idéal et un accès facile à l'emploi. Une articulation entre les services (question financière, logement, emploi...) est nécessaire. Cette problématique concerne 600 jeunes par an. Pour l'aide à la jeunesse, un modèle comme le modèle danois serait préférable à un modèle familial.

Il n'y a pas que les jeunes de l'Aide à la Jeunesse qui connaissent les allers-retours et la nécessité de s'appuyer sur la famille. On est un peu entre le modèle danois et le modèle familial : on pousse à faire les études hors du milieu familial, mais la famille est là pour récupérer s'il y a un problème. La famille est la roue de secours, et cela pousse à reproduire les inégalités.

De l'hypocrisie du système

Il faut faire une différence entre métier, emploi et travail. Beaucoup de personnes apprennent un métier mais ne veulent pas en faire leur emploi. Le lien n'est pas automatique. Les jeunes sont parfois forcés de choisir à 14 ans une filière qui les mène à un métier qu'ils ne veulent pas exercer. Faut-il alors trouver un emploi qui correspond au métier appris ?

Des gens travaillent, mais n'ont pas d'emploi. Il y a un système parallèle qui se développe et permet aux gens de s'en sortir avec des allers-retours emploi, chômage, travail.

Que met-on en place pour aider ces personnes à sortir du paradoxe ?

Il y a un décalage entre les projets officiels qu'on est obligés de présenter pour bénéficier de certains droits (aux allocations par exemple) et la réalité. La société se satisfait d'hypocrisie. Il y a des sections qui ne qualifient pas (TB - TS). Les jeunes ne sont pas dupes : les élèves de 5 TB qualifient eux-mêmes leur section de « diplôme pour le chômage ».

3.2 Travail d'appropriation des thématiques lors de la deuxième réunion.

La deuxième réunion s'est organisée autour de 5 groupes dont les intitulés sont repris ci-dessous :

Groupe 1 : Volontariat > Expérimentations

Réflexion sur le volontariat comme un processus de rupture, de découverte... Ce n'est pas la seule des réponses. Il faut réfléchir plutôt aux processus de « rupture de découverte » et d'ouverture (ex. : résidences d'artistes, stages internationaux...) et appeler cela « expérimentations » plutôt que volontariat. Volontariat et service citoyen ne sont pas la même chose (des dispositifs pour le volontariat existent, ceux pour le service citoyen seraient à créer). Pour l'instant, le concept de volontariat « à la française » (service civil) est fort discuté. Attention également au volontariat imposé.

Actiris et le Forem aimeraient bien qu'on puisse discuter l'élargissement des dispenses quand on fait du volontariat. Pour l'instant, les décisions sont prises au cas par cas et c'est donc assez arbitraire. Il faudrait que l'expérience de volontariat ne soit pas seulement reconnue si elle est liée à la recherche d'un emploi. Il va y avoir des changements, liés au stage d'insertion.

On pourrait lier le travail de ce groupe à celui de la Plateforme pour le service citoyen qui fait le tour des enjeux et conditions de faisabilité pour inscrire un projet comme celui-là dans le tissu associatif et institutionnel.

Groupe 2 : Dispositifs transitionnels

Seraient discutés dans ce groupe :

- Les initiatives du type des projets présentés par l'AWIPH : 10 projets sont subsidiés sur base de certains critères. Ils se basent sur l'établissement d'un projet de vie et d'un plan de transition, dans un esprit de mise en réseau et de coordination des différents acteurs. L'évaluation de la première année de fonctionnement est en cours.
- Contrat jeune.
- Des projets comme celui de la fédération des entreprises de travail adapté de Liège qui subventionne des référents coordinateurs présents dans l'école, chargés de suivre les jeunes de un an avant la fin de l'école à un an après leur sortie de l'école, pour les accompagner dans le processus de transition.
- Des projets similaires expérimentaux dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse et dans d'autre pays (Italie, France).
- Attention à réfléchir d'abord à la notion d'accompagnement avant de s'attaquer à des mesures particulières (question de méthodologie).
- La thématique 7. *Aides de départ* qui relève également des dispositifs transitionnels.

La réflexion de ce sous-groupe ne doit pas porter directement sur des mesures pour des publics adaptés : réfléchir d'abord à des mesures générales et voir ensuite s'il faut les adapter à des publics spécifiques.

Groupe 3 : Contact avec le milieu du travail

On décide de regrouper dans ce groupe les thématiques 3. *Aide à l'emploi* (on va hériter de cette compétence : on doit savoir ce qu'on doit en faire) et 4. *Contact avec le milieu du travail* (stages, jobs d'étudiants).

La question des limites d'âge est à poser : les mesures « jeunes » doivent-elles se limiter à 25 ans ? 26 ans ?

Les compétences qui vont être transférées aux entités fédérées concernent les aides pour des publics cibles. Il ne faut pas s'enfermer là-dedans ni uniquement dans le financier. Ce ne sont que des leviers.

Pas mal de mesures particulières existent via le plan Marshall 2.Vert.

Groupe 4 : Parcours fragmentés ou favoriser l'apprentissage pour tous en considérant la diversité des parcours de chacun.

Comment mieux accompagner des parcours qui sont de moins en moins linéaires ?

L'objectif du groupe serait d'étudier les moyens qui permettent de favoriser l'apprentissage.

Ce serait intéressant de demander qu'il y ait des représentants de l'enseignement obligatoire dans ce groupe.

Seraient également discutés dans ce groupe :

- La question des différences de statut pour des gens dans les mêmes auditoires.
- Il ne faut pas se limiter à l'enseignement supérieur : à partir de la fin du degré d'observation, il y a des gens qui disparaissent de la base de données de l'enseignement, sans rien, sans possibilité de valorisation. On manque d'information sur ces jeunes. A l'inverse, certains restent parce qu'ils n'ont pas d'alternatives.
- La valorisation des acquis d'autres expériences : si on revient plus tard, il ne faut pas tout reprendre à zéro.
- Deux axes à travailler : la question du soutien (financier, d'orientation...) et de la réintégration (jury central, valorisation des acquis à l'université).
- La question des primo-arrivants et la valorisation de leurs expériences (par ex : la reconnaissance des diplômés étrangers qui mène actuellement à des situations aberrantes).
- La spécificité du public des 17-18 ans : dans le secteur de l'aide à la jeunesse AJ, il n'y a pas grand-chose pour eux, ils sont « dans la nature ».

Les réflexions de ce sous-groupe seront liées à celles du sous-groupe 2 des espaces transitionnels.

La période d'âge concernée s'étend vers des abandons de plus en plus précoces et des retours de plus en plus tardifs.

Groupe 5 : Logement

Questions à aborder dans ce sous-groupe :

- Fonds de logement.
- Accès au crédit hypothécaire.
- Formes émergentes de rapport au logement chez les jeunes, en ne considérant pas que les nouveaux modèles sont des pis-aller.
- Question du genre en matière de logement.
- Question des jeunes familles monoparentales (dans les grands centres urbains surtout).
- Question des statuts (liées au fédéral).
- Question de la qualité du séjour (ex. : étudiants des pays extra-européens qui sont insérés de manière précaire). Se renseigner à ce sujet sur l'initiative des étudiants journalistes de l'ULB : comment vivre avec 1000 € à Bruxelles ?

Le groupe ne doit pas se laisser obnubiler par la limite des 25 ans.

Réflexions d'ordre général

Quid des questions de l'autonomie financière ? Des aspects artistiques ? De l'entrepreneuriat ? Il faut veiller à bien avoir d'abord une vision globale sur la question, à bien se positionner sur les enjeux globaux et transversaux (question méthodologique).

Il serait intéressant que chaque groupe ait sous les yeux, pendant son travail, une liste de thématiques/questions transversales auxquelles être attentifs. Dans la réflexion sur les mesures, on peut prendre du temps de débat sur ces questions.

Parmi les questions transversales, on relève :

- la question de la mobilité
- la question des freins et leviers à l'autonomie
- la question du genre

3.3 Travail préparatoire à l'élaboration des mesures lors des réunions 3 et 4

Groupe 1 : Expérimentations

Carlos Crespo, Marie Gérard, Laurence Hermand, Isabella Livoti, Bernard Mathieu, Semra Umay

Remarques préliminaires :

- Le groupe est parti sur le principe d'ouvrir à l'expérimentation, sans se limiter à des mesures concrètes : voir ce qui ouvre le parcours des jeunes et le valorise.
- Définition du public : la limite de 25 ans semble arbitraire. Il faudrait élargir à 30 ans vu que l'âge de transition recule de plus en plus et que les jeunes sont amenés à connaître des périodes de transition de plus en plus longues.
- Les dispositifs d'expérimentation sont importants pour pallier les périodes d'attente entre les études et l'emploi mais également pour les jeunes en situation de rupture (des plus jeunes, dès 13-14 ans)
- La question du statut est très importante : si le jeune perd ses droits (p.ex chômage) lorsqu'il entre dans une démarche de volontariat (nationale ou internationale), il aura plus de réticences à entrer dans le processus.
- Le groupe décide de mettre l'accent sur le volontariat dans le secteur non-marchand : il ne faut pas faire l'amalgame entre l'intégration socioprofessionnelle et le volontariat. Les éléments liés à des expériences professionnelles dans le secteur privé, via des stages par exemple, sont renvoyés au sous-groupe 3 qui parle des stages.

Effets attendus :

- Que les jeunes puissent s'engager dans la société, s'épanouir dans un engagement citoyen.
- Que le jeune puisse se mettre en projet.
- Qu'un statut reconnu permette au jeune de ne pas perdre ses droits et d'être reconnu dans sa démarche.
- Que le fait d'avoir un statut évite un « trou » dans son parcours et ainsi éviter certaines situations de rupture.
- Qu'il puisse s'insérer dans la société
- Que les jeunes puissent s'essayer, se tromper... puis se repositionner.
- Que les dispositifs ne soient pas stigmatisants pour une partie de la population.
- Que le jeune puisse se développer dans un projet créatif ou alternatif, pas seulement utilitariste.

Conséquences sur les dispositifs :

- Ils doivent permettre une expérimentation de projets sur différentes formes.
- Ils doivent mettre le jeune au cœur du projet, partir d'une confiance envers lui pour définir et mettre en œuvre son propre projet (lien avec la question de l'image des jeunes du GT1 et les questions soulevées par le sous-groupe 3).
- Ils doivent être clairs sur les objectifs et non faire l'amalgame entre insertion sociale, citoyenne et insertion socioprofessionnelle (même si elles sont bien entendus liées)
- Ils doivent être basés sur la liberté de choix du jeune.
- Ils doivent proposer un accompagnement du jeune. Cette notion d'accompagnement doit s'éloigner des dérives actuelles des liens entre accompagnement, évaluation et sanction.
- Ils doivent être accessibles pour tous les jeunes.

Dispositifs et mesures :**1. Validation d'un projet personnel du jeune**

- Pouvoir à un moment donné faire valider par la société (représentée par une autorité publique) un projet personnel du jeune par rapport à la question de la transition et de l'expérimentation. Le jeune devrait motiver ce projet personnel. Cette reconnaissance lui donnerait un statut. Par exemple, un « Contrat de citoyenneté » entre le jeune et une autorité publique. Le contrat serait construit comme un engagement bilatéral et s'éloignerait des dérives actuelles des « contrats forcés » (en terme d'insertion professionnelle par exemple), il aurait une valeur légale et serait reconnu par les institutions scolaires, l'Onem, le Forem, les CPAS, etc.
- L'accompagnement devrait être fait de manière professionnelle, pas dans l'optique de « contrôle ». Il ne faut pas « surencadrer » le jeune en l'aidant sous la contrainte avec obligation de résultat. Il est important de se différencier des politiques actuelles qui « accompagnent » tant et plus et qui étouffent les jeunes, sans leur donner de perspective d'avenir (car le problème du manque d'emploi est de toute manière présent).
- Cependant, nous imaginons bien que la dispense de l'Onem, la délivrance d'un statut doivent s'accompagner de la définition de certaines exigences à rencontrer via le projet. Il faudrait donc prévoir un moyen d'évaluer le projet (par exemple par le jeune lui-même) à la fin pour formaliser. On insiste sur la différenciation du processus d'accompagnement, d'évaluation et de sanction.
- Le jeune, pour être dans ce processus, devrait venir sur base volontaire.
- Concrètement, ce dispositif rendrait par exemple possible le fait de pouvoir se développer dans des formations et des expériences non validées et non reconnues (projets artistiques, internationaux, médias et nouvelles technologies...).
- Une articulation serait nécessaire entre le secteur associatif et l'autorité publique qui validerait le projet. Les associations pourraient attester du processus suivi par le jeune. Le sous-groupe se questionne sur ces liens et doit approfondir cette question.
- La dimension collective devrait être présente dans le projet, non en terme de résultats, mais plutôt en terme de dimension présente dans le processus réfléchi par le jeune.

- Pour résumer : l'accompagnement doit se faire sur deux points : le statut du jeune (administratif) et sur le contenu de son projet. Ces deux accompagnements doivent être liés.

2. Information

Promouvoir les opérateurs qui informent les jeunes. Les centres d'informations doivent être plus actifs. Une bonne idée serait de créer un endroit unique où les jeunes peuvent s'adresser : regroupement dans un même lieu de plusieurs opérateurs pour éviter de renvoyer le jeune déjà fragilisé d'un endroit à l'autre (s'inspirer du système établi en Communauté germanophone). Cela pourrait répondre aux indications dans les analyses préliminaires au plan jeunesse qui indiquaient qu'il y avait un problème dans l'information des jeunes qui se situait dans la lisibilité et la structuration de l'info .

3. Dispense Onem

Accorder la dispense de l'Onem pour les jeunes engagés dans le secteur associatif ou en projet international.

4. Valoriser l'existant

Le secteur associatif fait déjà de la transition et de l'expérimentation et ce qui existe devrait être valorisé. Par exemple, une mesure concrète serait de garantir l'application du décret OJ et de ne pas supprimer d'autres circulaires qui permettent le soutien à des projets. La question est la même pour l'ensemble du secteur associatif.

Questionnement sur le volontariat et le service citoyen

Ce sont bien deux choses différentes. Le service citoyen pose beaucoup de questions et de réticences et c'est difficile d'atterrir sur une mesure concrète. De plus, on ne comprend pas bien pourquoi cette question s'est retrouvée à la dernière réunion comme la thématique principale de ce sous-groupe (avant les interventions de la plénière pour élargir). Il faut comprendre le sentiment que l'on veut nous « imposer » cette thématique.

Questions soulevées : une fragilisation de l'emploi qualifié dans le secteur non-marchand, l'obligation du service citoyen crée des inégalités (les jeunes avec un capital culturel plus développé, avec des ressources et des bons contacts auraient des projets de meilleure qualité). De plus, la question du défraiement semble impayable dans le contexte actuel. Et surtout, nous voyons actuellement d'autres priorités de financement de mesures à destination des jeunes.

Jacques Defourny pense que l'impact sur les emplois qualifiés serait marginal. Mais n'y a-t-il pas tout de même une certaine concurrence ?

Au Luxembourg, il existe un service citoyen pour les jeunes à très faible qualification qui a pour objectif un apprentissage « social » (confiance en soi, apprendre les règles de conduite dans le milieu professionnel, etc.). Il s'agit vraiment d'un parcours de transition.

Il faut aussi se référer au rapport de l'expérience Solidarité qui permet de répondre à une série de questions (les membres du sous-groupe le lisent pour la prochaine fois). On indique aussi que cette expérience a un caractère fort caritatif.

Si on veut nous faire aboutir sur cette question, il faut rencontrer la Plateforme sur le Service Citoyen et la Plateforme Francophone du Volontariat sur des questions spécifiques.

Il n'y avait pas une grande volonté des membres du groupe pour atterrir sur cette proposition-là. Il faut tout de même entendre les réticences sur cette question et ne pas la « pousser à tout prix » !

Remarque : le débat sur le service citoyen n'a pas été mené jusqu'au bout dans le sous-groupe, vu l'intérêt pour d'autres moyens à mettre en place pour la transition.

Réactions :

- Complément d'information :
 - Il existe une circulaire « soutien aux projets jeunes » qui valorise des projets culturels de jeunes.
 - Autre aspect : valorisation de la formation d'animateur en centre de vacances et en EDD.
- Il existe déjà à Charleroi une maison de l'adolescent, qui regroupe divers acteurs (SAJ, permanences sociales, syndicats, forem...) qui peuvent traiter des problèmes personnels des jeunes qui s'y rendent (assuétudes, jeunes parents...).
- Pourquoi rejeter a priori la question du volontariat ou du service citoyen si on veut que le jeune choisisse ?
 - Le service citoyen pourrait se vivre dans le cadre présenté ici de « contrat de citoyenneté ». Il doit être considéré comme un parcours parmi d'autres et pas comme la panacée. C'est plutôt la question de la généralisation qui pose ici problème.

Groupe 2 : Dispositifs de transition

Renaud De Backer, Philippe Defeyt, Bernadette Varlet

I. Constats / Réflexions

Il existe des personnes, publics qui, à un moment donné, ont besoin « d'expérimenter » des choses nouvelles (en termes d'apprentissage, de résolution de difficultés, de découvertes, etc.) dans des dispositifs spécifiques :

- projet 16-25 ans de l'AWIPH ;
- projet « Starting Block » ;
- dispositifs de l'aide à la jeunesse ;
- etc.

Par rapport à ces dispositifs, la notion d'accompagnement est omniprésente. Les participants se questionnent également sur d'éventuelles relations entre ces dispositifs et l'école :

- N'est-ce pas un signe d'échec du système scolaire ?
- Comment certains jeunes peuvent-ils être à l'école tout en participant à ces dispositifs ?
- Pourquoi certains jeunes veulent-ils quitter le système scolaire au plus vite et ne surtout plus « entretenir » de liens avec ce dernier ?
- Est-ce que ces dispositifs spécifiques ne viennent pas décourager les jeunes dans le système scolaire et favoriser ainsi l'abandon de ce dernier pour une « formule » plus attrayante ;
- etc.

Différents constats sont également identifiés par rapport à l'enseignement spécialisé :

- Il existe, pour chaque élève, un carnet de compétences qui devrait être utilisé comme bilan de compétences et permettre par la sorte à l'élève de se situer dans son apprentissage et dans ses compétences éventuelles à acquérir. Ce carnet n'est apparemment que peu utilisé et pourrait s'avérer fort utile ;
- Les familles se sentent exclues du système d'apprentissage.

Il est constaté également qu'il est difficile pour toute une série de jeunes d'identifier et de concrétiser leur projet de vie. Ce constat s'étend à un large panel de jeunes : ceux qui fréquentent l'enseignement secondaire général, ceux qui poursuivent une filière plus professionnalisante, etc. Chacun s'accorde sur l'importance de concrétiser les attentes des jeunes sous la forme d'immersion, de stage ou d'une autre formule permettant d'avoir un

aperçu plus précis du métier / de la formation et de favoriser ainsi une insertion plus stable du jeune dans son choix.

Les deux dispositifs évoqués de manière plus précise (voir : projets « AWIPH » et projet « Starting Block » sur la plate-forme « mydrive ») ont beaucoup de similitudes : accompagnement individuel, notion de projet de vie, activités d'utilité sociale et autres ; la différence entre les projets se caractérise essentiellement dans le public auquel ces derniers s'adressent. Ces deux types de projets constatent un manque de coordination, de concertation entre les acteurs gravitant autour des jeunes (acteurs associatifs, écoles, organismes parapublics, etc.). A cet égard, l'idée d'un **réfèrent** unique est évoquée. Ce réfèrent pourrait permettre de faciliter l'orientation du jeune en fonction de ses attentes. Il est également constaté qu'il existe un manque de connaissance flagrant entre les acteurs s'adressant aux mineurs d'âge et ceux s'adressant aux majeurs d'âge. Ce constat met en évidence, à nouveau, la nécessité d'organiser des dispositifs (de concertation, d'accompagnement, etc.) hybrides « mineurs / majeurs ». Un lien est fait avec des initiatives françaises et italiennes où ces dernières s'adressent à des 16-25 ans. Se pose alors à nouveau la question des alternatives à l'école à partir d'un certain âge (16 ans par exemple).

La question des continuités des différents parcours et plus précisément des discontinuités est posée : « comment se fait-il qu'il existe des jeunes qui ne sont ni à l'école, ni dans une institution pouvant répondre à l'obligation scolaire, ni dans une autre institution pouvant l'accueillir ? ». C'est notamment le cas des jeunes entre 17 et 18 ans (surnommés par certains de « catégorie poubelle ») pour qui une demande d'accompagnement est formulée mais qui ne fait suite à aucune prise en charge par manque de place dans les institutions (de l'aide à la jeunesse notamment). Des jeunes se retrouvent donc en situation de rupture (familiale, scolaire, sociale, professionnelle, etc.) où presque aucun dispositif ne leur est adressé afin de les aider à surmonter leurs difficultés (n'ayant pas encore 18 ans, ils ne peuvent pas bénéficier des dispositifs « adultes »). Ces discontinuités peuvent avoir de lourdes conséquences sur le parcours futur du jeune. Il est alors soulevé la nécessité de proposer des dispositifs permettant de combler ce vide institutionnel. Les projets identifiés préalablement sont une des manières d'y répondre.

Enfin, dans la concrétisation d'un projet de vie, se pose à nouveau la question de l'accessibilité financière de ce dernier notamment pour les éléments suivants :

- heures d'auto-école ;
- achat d'une voiture / paiement de l'assurance pour l'utiliser ;
- garantie locative (même si des possibilités existent avec les CPAS) ;
- minerval
- (autres éléments à lister).

A cet égard, l'idée d'une bourse à projet telle que développée par certaines antennes du « Réseau Solidarité » semble séduire les participants. En effet, au terme des 9 mois « d'Année citoyenne », chaque jeune a la possibilité de défendre un projet (achat d'une mobylette pour aller en formation, achat d'un PC pour les études, garantie locative, etc.) devant un jury et de recevoir, en fonction de l'argumentation et de la pertinence du projet, une bourse d'une valeur maximale de 750 € (chiffre à vérifier ultérieurement). Chacun s'accorde sur la pertinence de développer ce type d'initiative même si la mise en place concrète et à l'échelle de la Communauté s'avère houleuse.

NB : La question des différents publics s'est posée continuellement lors des échanges du sous-groupe. A terme, il s'agira d'identifier si nous proposons des mesures générales visant tout type de public ou si nous proposons des mesures spécifiques pour des publics eux-mêmes spécifiques. En outre, il s'agit aussi de penser la réflexion de manière globale afin de ne pas exclure non plus les publics dits « sans difficultés ».

II. « Propositions » (à affiner bien évidemment)

1. Meilleure coordination / connaissance entre les acteurs gravitant autour des jeunes

- Constats

Il existe un panel important d'acteurs qui gravitent autour des jeunes mais qui ne maîtrisent pas nécessairement l'ensemble de l'information à destination de ces derniers (possibilités de formation, accessibilité d'une bourse, programmes de volontariat, etc.). L'information reçue est alors fragmentée et risque d'être insuffisante pour le projet du jeune. Il paraît opportun de souligner également le manque de passerelles, collaborations entre les acteurs. Ce manque de collaboration peut, elle aussi, freiner le projet du jeune.

- Effets attendus

Il s'agit principalement de donner une information complète au jeune sur l'ensemble des possibilités qui le concernent et favoriser ainsi l'identification et la concrétisation de son projet de vie.

2. L'identification d'un référent

- Constats

En regard des constats évoqués au point 1, les jeunes n'ont pas toujours accès à « la bonne information ». La création de référent unique pourrait éventuellement pallier ce manque d'information.

Il est également constaté que la création d'un lien de confiance entre un intervenant (social ou autre) et le jeune permet de favoriser l'identification et la concrétisation du projet du jeune.

- Effets attendus

Au-delà d'informer le jeune de manière précise, il s'agit également de nouer une « relation de confiance » avec le jeune pour que ce dernier se sente « à l'aise » dans la résolution de ses difficultés et dans la concrétisation de son projet.

NB :

Pour ce point différents questionnements surgissent déjà :

- Où le référent « travaille-t-il » (école, association, etc.) ?
- Comment une personne peut-elle maîtriser à elle seule le flux vaste et important d'informations liés aux différents dispositifs existants ?

3. Favoriser la concrétisation du projet du jeune par l'immersion

- Constats

Les jeunes sont en demande d'expérimentation, de concret. Certains d'entre eux choisissent des filières qui ne leur correspondront pas et vont donc buter sur différents obstacles. Il est alors préférable que le jeune puisse mieux s'orienter en testant concrètement certaines activités / métiers / formations.

- Effets attendus

Permettre aux jeunes de mieux s'orienter en leur proposant des possibilités d'immersion dans les branches choisies.

NB :

Pour ce point différents questionnements surgissent déjà :

- Comment trouver des lieux d'expérimentation ?
- Comment éviter l'instrumentalisation des jeunes au service des entreprises ?

4. Articuler monde de l'adolescence et monde de l'adulte

- Constats

Il existe un « clivage » entre les actions proposées pour les mineurs ou pour les majeurs d'âge. Soit on est dans l'enseignement, l'aide à la jeunesse, etc. soit dans l'insertion socioprofessionnelle, l'éducation permanente, etc. Il existe parfois des difficultés de transition institutionnelle liées à ces clivages ainsi qu'un manque de connaissance entre les acteurs de ces différents secteurs (les acteurs de l'insertion rencontrés dans un projet avouent d'ailleurs qu'une partie de leur public provient de l'aide à la jeunesse et qu'aucune passerelle et/ou échange d'information n'est opéré par défaut de connaissance).

- Effets attendus
 - Diminution des difficultés transitionnelles
 - Meilleure connaissance des acteurs entre eux

5. Proposition d'alternatives à l'école

- Constats

Une série de jeunes sont blasés, dégoûtés du système scolaire et se retrouvent par conséquent en marge de celui-ci (il y a ceux qui perturbent les cours, ceux qui n'y vont plus ou même les « habitués du chauffage »). Ils perdent du temps dans leurs parcours personnel et il semblerait utile de proposer des alternatives, à partir d'un certain âge, au système scolaire traditionnel.

- Effets attendus

Permettre à certains jeunes de mobiliser du temps de manière plus utile que ce qu'ils mobilisent dans leur situation actuelle au sein du système scolaire. Cela leur permettrait de continuer un apprentissage quel qu'il soit (citoyen, etc.).

6. Favoriser l'autonomie financière des jeunes par l'octroi d'une bourse à projet

- Constats

Certains jeunes se voient freiner dans leur projet de vie (obtention d'un travail, se rendre à ses cours, etc.) par une insuffisance de ressources financières.

- Effets attendus

Permettre aux jeunes de concrétiser leur projet plus facilement (accès à une formation) en leur donnant accès à une ressource financière défendue préalablement pour l'achat, le paiement d'un élément bien précis (une mobylette pour se rendre à sa formation).

Réactions :

- La question de l'accompagnement est liée au GT1.
- Les dispositifs de transition pourraient-ils être vécus par des jeunes encore à l'école.

Groupe 3 : Entrée dans le monde de l'emploi
--

Pierre Ledecq, Audrey Leenaerts, Laetitia Piffet, Valérie Prignon, Angela Sciacchitano

Effets attendus :

- Que chaque jeune ait la possibilité d'obtenir une première expérience de qualité sur le marché du travail, première expérience qui, dans l'idéal, devrait lui donner des perspectives d'avenir et d'indépendance, répondre à ses besoins premiers et viser à son bien-être et à son émancipation (une étude a récemment démontré que les jeunes accordaient davantage d'importance à l'aspect social du travail qu'à son côté instrumental).
- Sécurisation des parcours des jeunes (la multiplicité des aides crée une insécurité) ;
- Améliorer l'intégration des jeunes dans l'entreprise (motivation du jeune dans son travail et intégration parmi les autres travailleurs). Trajet vers un emploi de qualité afin que la motivation soit plus grande.

Constats (liste non-exhaustive) :

- Le cumul de dispositifs (plans d'embauches,...) entraîne souvent le jeune dans une spirale démotivante car il ne facilite pas l'encrage du jeune dans une profession, un métier, ne favorise pas l'intégration dans une équipe, une entreprise... De plus, ces plans d'embauche financièrement très attractifs pour les employeurs et très peu contrôlés qualitativement provoquent des effets d'aubaine qui ne se justifient pas forcément par la création d'emplois (durables et de qualité).
- Les dispositifs d'aide à l'embauche régionaux (plans,...) sont différents d'une région à l'autre. Ainsi par exemple, le PFI en Flandres est conditionné à un CDI au terme de la période de formation, ce qui n'est pas le cas en Wallonie où la durée du contrat qui suit la période de formation doit être au moins égale à la durée de la période de formation. Ces différences provoquent une grande complexité administrative mais également une iniquité entre les travailleurs flamands, bruxellois et wallons selon les différents sièges administratifs des entreprises et leurs succursales.
- Contraindre les jeunes à faire des formations pose le problème de l'autojustification et du fait de « faire quelque chose pour répondre à des obligations ». Nous ne voulons pas faire de « l'occupationnel ».

Propositions :

8. Réfléchir en termes de projet vers l'emploi direct -> suivi vers un emploi de qualité.
9. Favoriser l'engagement sous CDI
Le CDI reste le contrat le plus sécurisant, il permet des perspectives d'avenir et d'indépendance (crédits...), il devrait être davantage promu par les pouvoirs politiques. Ainsi, conditionner par exemple les aides à l'embauche octroyés aux entreprises à la signature d'un contrat à durée indéterminée au terme d'une formation de qualité (comme c'est le cas pour les PFI flamands) serait une proposition qui limiterait le turn-over et encouragerait l'entreprise à former de jeunes collaborateurs motivés par la perspective d'une carrière en leur sein.
10. Evaluer la mise à l'emploi durable par les aides à l'embauche et conditionner davantage les aides à l'embauche à des offres d'emplois de qualité. Cela nécessite plus de contrôle des entreprises, avec la possibilité de sanction de remboursement lorsqu'un employeur perçoit des aides publiques sans tenir un certain nombre d'engagements en termes de formation du travailleur et de durabilité des emplois proposés. Ainsi, nous avons évoqué la possibilité de faire du « Job Coaching » des employeurs mais également de travailler avec les délégations syndicales pour les entreprises qui en disposent afin de prévoir un encadrement tripartite et complémentaire des jeunes entre l'organisme régional, l'employeur et les représentants des travailleurs de l'entreprise.
11. Etendre les bonnes pratiques comme ce qui se fait dans la fonction publique en termes de possibilité pour les travailleurs de faire une formation pendant un an et d'être remplacé par un jeune pendant cette période afin de permettre au jeune d'accomplir une

première expérience valorisable par la suite. Voir également le plan « knowledge lift » en Suède.

12. Encourager le tutorat par des travailleurs plus expérimentés ainsi que la formation au tutorat afin de faciliter l'intégration des jeunes dans l'entreprise. Ce tutorat pourrait être lié à des compensations en fin de carrière.
13. Harmoniser les plans d'embauche entre les différentes régions en matière d'avantages et en matière administrative, tout en tenant compte des priorités et des réalités de chaque région en matière de filières et de publics-cibles.
14. Adapter l'aide à l'embauche au bénéficiaire : chaque personne devrait pouvoir avoir droit à une aide à l'embauche qui lui est spécifique (problème des jeunes qui ont un graduat par exemple et qui sont contraints d'attendre d'être chômeurs indemnisés pour pouvoir bénéficier d'aides à l'embauche intéressantes pour les employeurs).
15. En ce qui concerne les inégalités de genre par rapport à l'accessibilité à l'emploi : Promouvoir l'accès des jeunes, et en particulier des jeunes femmes, aux filières techniques et scientifiques mais également valoriser les filières sociales, associatives et paramédicales qui souffrent généralement de peu de moyen pour engager des jeunes. Ainsi, on pourrait faciliter la transition des jeunes diplômés dans ces filières vers l'emploi en octroyant, par exemple, davantage de points APE non-marchand à l'inscription comme demandeur d'emploi. Cette proposition est à réfléchir car avoir plus de points peut avoir un impact négatif à l'embauche.
16. Proposer, pendant le stage d'insertion, un panel de possibilités de formations et d'activités valorisables (bénévolat, stages,...) beaucoup plus large et accessible (notamment en matière de dispenses) afin de permettre un choix et une intégration sociale et professionnelle beaucoup plus rapide.
17. Intégrer et valoriser les expériences informelles (stages, bénévolat...) dans les Plans d'Actions proposés par les conseillers-référents des organismes régionaux aux jeunes en stage d'insertion. Ceci demandera également une harmonisation entre les dispenses octroyées par l'Onem, les exigences de l'Onem et celles des organismes régionaux. Il faudrait un cadre global (pas au cas par cas) pour la reconnaissance des expériences de volontariat, expériences atypiques et autres.
18. Tenir compte des inhibitions et des difficultés en matière de mobilité (notamment dans le cadre de la nouvelle définition de l'emploi décent).
19. Permettre aux organismes régionaux de l'emploi de pouvoir informer, sensibiliser et orienter les jeunes de moins de 18 ans qui ne sont pas encore inscrits comme demandeurs d'emploi mais qui pratiquent déjà des jobs étudiants, des stages...).
20. Encourager et valoriser les initiatives telles que « Été Solidaire » pour les bénéficiaires du RIS.
21. Harmoniser les statuts pour l'apprentissage en alternance : valoriser le travail des jeunes que ce soit en matière d'allocations mais également de droits car bien que les jeunes en convention de stage soient assujettis aux cotisations sociales pendant toute la durée de leur formation, cela n'est pas valorisé pour leur stage d'insertion ou en terme d'aides à l'embauche.
22. Définir une période (trois ou cinq ans par exemple) au terme des études pour l'accompagnement vers l'emploi et non pas une limite d'âge. En matière d'âge, le fait de s'arrêter à 25 ans pour les politiques en matière de jeunesse n'est plus en adéquation avec la réalité (études longues...).
23. Augmenter les allocations familiales pendant la période de transition. Relier au droit de tirage.

Réactions :

- Se renseigner sur les résultats d'un colloque organisé par la ligue des familles sur les allocations familiales. Le document sera mis sur la plateforme.

Groupe 4 : Parcours fragmentés

Charlotte De Leu, Monique Hendrickx, Marco Segers, Sandrine Xhaufaire

1. Assurer une information efficace des mécanismes d'accrochage scolaire/de formations. Sensibiliser les publics sur l'efficacité de ces mécanismes. Favoriser l'accès à ces mécanismes.

- Création d'un portail internet regroupant l'ensemble des informations sur les mécanismes d'accrochage et de soutien scolaire et les acteurs de terrain (SAS, service de médiation scolaire,...) et s'adressant :
 - i. Aux jeunes
 - ii. Aux parents
 - iii. Aux acteurs de terrain

Ce portail devrait permettre aux jeunes eux-mêmes et aux acteurs de terrain d'identifier le type de mécanisme le plus adapté à la situation du jeune et le type d'acteur le plus efficace.

Relevons que L'AGERS dispose actuellement d'un portail consacré à l'enseignement et aux différents niveaux d'enseignement (fondamental, secondaire, promotion sociale, à distance, artistique) : www.enseignement.be.

- Favoriser l'accès à ces mécanismes en identifiant les obstacles et en supprimant ceux-ci.

Quelques exemples de mesures opérationnelles :

- i. supprimer les incompatibilités existantes entre les allocations sociales (ex : revenu d'intégration) et des formations éventuelles ;
 - ii. encourager les jeunes en décrochage à passer le jury de l'Enseignement secondaire¹⁰ et organiser un soutien gratuit et efficace pour tous les jeunes désireux de s'engager dans cette démarche.
- Assurer une information de proximité pour les publics les plus fragilisés (quartiers/zones rurales ayant un taux de chômage des jeunes importants).

2. Améliorer la qualité de certaines formations et filières scolaires :

- Réaliser une évaluation des formations qualifiantes (ex : CEFA – IFA PME - ...) afin de supprimer les filières ne conférant pas aux jeunes une employabilité suffisante (formation sans réels débouchés professionnels).
- Réaliser une évaluation de la qualité de l'enseignement professionnel et le réformer si nécessaire.
- Evaluer la qualité du matériel utilisé dans le cadre de ces formations et s'assurer que ce dernier correspond bien au matériel actuellement utilisés par les entreprises.
- Assurer une formation générale de qualité aux jeunes en formation qualifiante de manière à assurer une polyvalence nécessaire dans une société en constante mutation.

Pour ce faire, il serait nécessaire de :

- Analyser les informations relatives dans ces domaines à l'efficacité de ces filières (qualité des formations, débouchés possibles, futures filière

¹⁰ Il serait essentiel de disposer de données relatives au statut socio-économique des élèves passant/réussissant le jury central. Plus de renseignement dans ce domaine seront fourni pour la prochaine réunion. Actuellement, il semble que la seule possibilité de soutien, hors secteur privé, soit donnée dans le cadre de l'Enseignement à distance. http://www.ead.cfwb.be/index.php?id=offre_jurys_se_preparer

d'emploi,...) existant notamment chez Actiris, le Forem,... Réaliser des études en la matière si ces informations n'apparaissent pas comme suffisantes.

- Assurer un suivi statistique sur le devenir socioprofessionnel des jeunes engagés dans ces différentes filières
- Adapter régulièrement l'offre de formation en alternance aux besoins du marché du travail (privé, public, non marchand)

3. Renforcer les liens entre les établissements scolaires et les écoles de devoir.

Quelques actions possibles :

- Permettre aux futurs enseignants de réaliser leurs stages dans des écoles de devoir ;
- Renforcer les moyens en faveur des écoles de devoir en particulier dans les zones les plus défavorisées socio-économiquement ;
- Imaginer, en concertation avec les acteurs de terrain, des actions renforçant les liens entre établissements scolaires et écoles de devoir ;

4. Favoriser l'accès aux nouvelles technologies et assurer une éducation aux médias pour les publics les plus fragilisés (via les maisons de jeunes, les établissements scolaire, les CPMS).

5. Assurer un service des équivalences de diplôme efficace, rapide et, en tenant compte des nécessaires vérifications, le plus léger possible (documents à fournir).

Faute de retour suffisant des acteurs de terrain, autre qu'administratif, cette question n'a pu être traitée en profondeur.

6. La question du statut des boursiers et de l'accès aux bourses.

Un rapport d'activité de l'AGPE relatif à cette question sera fourni avant la prochaine réunion

Faute de spécialiste cette question n'a pu être abordée.

7. Mettre en place des politiques spécifiques ou du moins tenir compte, lors de l'élaboration de politique générale, des publics suivants :

- Les MENA (mineurs non accompagnés) ;
- Les populations d'origine Rom (quelle que soit la qualité de leur séjour) ;
- Les jeunes filles/femmes de confession musulmane (et plus largement s'assurer que la question du genre est prise en considération afin d'assurer l'égalité entre hommes et femmes dans l'accès aux mécanismes créés/existants)

8. Adresser l'ensemble des actions envisagées dans ce domaine également aux parents des jeunes au parcours fragmenté.

9. Valoriser les acquis de l'éducation non formelle : la question de la valorisation des acquis du secteur non formel est essentielle dans le cadre d'une politique de réinsertion dans un projet formatif. Il sera essentiel de prendre en considération les travaux des autres groupes du plan jeunesse (groupe 2) et d'informer les jeunes et les parents sur les dispositifs existant (ex : valorisation des acquis de l'expérience qui permet à un jeune d'accéder à un enseignement supérieur de plein exercice même sans avoir les titres requis).

Questions :

- Publics particuliers ? Soit on fait une politique générale, avec des politiques spécifiques pour certains publics, soit on fait directement des politiques spécifiques. Exemple : la scolarité des enfants roms ne doit pas être la même que celle liée au décrochage.

Question des mena qui sont logés à l'hôtel. Question des jeunes filles qui n'ont pas accès à certaines activités de MJ qui ne sont pas séparées.

Groupe 5 : Logement

Cédric Carliez, Catherine Demonty, Johan Gilis, Pierre Jacquemin, Virginie Leclercq, Laurence Libon

Discussion préalable

Le fonds du logement bruxellois ne cible pas spécifiquement les jeunes, mais plutôt les faibles revenus, les besoins des ménages.

Différence entre l'accès au logement et l'accès à la propriété : un jeune veut-il nécessairement être propriétaire dès qu'il devient indépendant, n'a-t-il pas besoin de plus d'infos sur les possibilités existantes ?

Le problème des mineurs mis en autonomie a été discuté au cabinet Nollet parce qu'il y a eu une demande concrète.

Les participants du sous-groupe souhaitent connaître ce qu'il est ressorti des deux premières phases de la consultation des jeunes par le CJCF relativement à la thématique du logement. De manière générale, les jeunes interrogés souhaitent que l'accès à un logement de qualité à un prix raisonnable soit facilité pour les jeunes. Cette demande se décline en plusieurs axes :

- Un parc de logement à loyer modéré accessible en priorité aux jeunes
- Des aides pour les garanties locatives
- Des conditions avantageuses pour les prêts hypothécaires afin de soutenir les jeunes qui souhaitent accéder à la propriété.
- Dans une optique de DD, assouplir les réglementations afin d'encourager de nouveaux types d'habitat (habitat groupé, habitat intergénérationnel, etc.)

Les membres du sous-groupe identifient la colocation comme l'un des axes de travail sur lequel il serait le plus simple de travailler. En effet, le bail va bientôt être une compétence transférée et il faut profiter de ce transfert pour proposer un changement des réglementations.

Les jeunes veulent un logement, ils ne veulent pas rester des Tanguy toute leur vie ! Des milliers de jeunes veulent un logement autonome. Comment peut-on lâcher un jeune en autonomie sans qu'il ait un logement (cf. mise en autonomie en AJ) ? Beaucoup voudraient devenir propriétaires mais n'ont pas les moyens de se lancer dans un prêt hypothécaire, et se rabattent sur la location

Il faut distinguer entre :

- Les étudiants qui louent ;
- Les jeunes travailleurs qui louent ;
- Les jeunes travailleurs qui achètent.

En matière de colocation, il y a un problème de statut : on pénalise les colocataires en les excluant d'autres avantages sociaux.

Il faut faire le lien entre logement et les autres éléments de la situation du jeune : accompagnement des jeunes mis en autonomie, logement adapté pour étudiants.

La question des logements vides, inoccupés dépend souvent de la volonté communale (Loi Onckelinx : réquisition de bâtiments inoccupés, remise en état, facture envoyée au propriétaire et remettre des gens dedans - à Bruxelles : service logements inoccupés (droit de gestion publique)).

On se base sur un modèle d'autonomisation assez rapide des jeunes : quand on entame des études, on a certains besoins en termes de logement. En toile de fond, il y a cependant une pénurie globale de logement.

Effets attendus

- Élément de base : le logement est un élément fondamental pour un être humain.
- Réduire les hiatus entre des politiques différentes afin qu'il y ait un vrai lien entre le logement et les autres aspects de la situation d'un jeune.
- Droit à un logement décent (salubrité, sécurité) à un prix raisonnable.
- Soutenir les jeunes dans leur accès à l'autonomie – à l'indépendance.
- Augmenter l'offre de logement.

Propositions de mesures pour les jeunes sans revenus

Logements locatifs de qualité à prix raisonnables

1. Sensibiliser les propriétaires
2. Informers les jeunes sur leurs droits par rapport au logement (qualité, à qui s'adresser etc.)
La question de la salubrité et de la sécurité se posent pour tous les publics précarisés.
3. Une fois que le bail sera une compétence régionale : pourra-t-on changer certaines choses ? Bail étudiant (10 mois), bail pour les colocations (un bail par personne et pas pour tout le monde).
4. Prévoir plus de logements sociaux spécifiquement pour les étudiants. Mais cela ne va-t-il pas désavantager d'autres catégories de personnes ?

Remarques :

À Bruxelles, chaque AIS a ses propres conditions d'attribution. Certaines AIS louent déjà des logements à des étudiants. Mais il n'existe pas de réglementation spécifique pour permettre aux AIS d'organiser des logements collectifs. Cela pourrait faciliter la location de logements à des étudiants. Il serait difficile de réserver des logements exclusivement pour des étudiants/jeunes notamment parce que la demande actuelle de logement est grande, et les AIS souhaitent rester « généralistes ». En RW, on développe une AIS spéciale pour les étudiants. Les AIS en RW et à Bruxelles fonctionnent sous le statut d'ASBL, intermédiaires entre propriétaires et locataires.

Voir également à ce sujet les recommandations issues du colloque organisé par l'ULB le 29 novembre dernier : <http://www.ulb.ac.be/dscu/colloque-logement/accueil.html>.

Propositions de mesures pour les jeunes travailleurs qui louent

Logements locatifs de qualité à prix raisonnables

Même genre de mesures que pour les étudiants, avec la différence que ceux-ci ont un revenu. Il faut également tenir compte du fait qu'il y a des colocations entre étudiants et jeunes travailleurs.

5. Réguler les loyers

Il faut sortir de la jungle actuelle et encadrer la fixation des loyers en créant des commissions paritaires pour, sur base de critères, définir des loyers de référence.

6. Prévoir des aides pour les garanties locatives (quand ils commencent à travailler, les jeunes n'ont pas encore eu l'occasion d'économiser beaucoup)

Remarque :

À Bruxelles un fonds régional de garantie locative et l'encadrement des loyers sont à l'étude, avec un système d'incitants fiscaux pour les propriétaires qui s'alignent dessus.

7. Mobiliser l'épargne existante pour le logement public pour élargir l'offre de logements sociaux. Ex : aux Pays-Bas, des fonds de pension investissent dans les logements sociaux.

Propositions de mesures pour les jeunes travailleurs qui veulent devenir propriétaires

8. Faciliter l'accès au crédit
Des choses existent déjà : crédit social (RW), « Prêt Booster » qui comprend une ouverture spéciale pour jeunes ménages quant aux revenus d'admission et un taux d'intérêt préférentiel (RBC).
9. Eco packs pour la rénovation (RW) et à partir de mai : prêts à la consommation pour des travaux économiseurs d'énergie via la SWCS et le FLW.
10. Au niveau fiscal : adapter les frais d'enregistrement à la situation. Pour l'instant, ils sont indépendants de l'âge. En Flandre, on ne paie qu'une fois les droits d'enregistrement.

Remarques :

- Lien avec la question de la mobilité : les jeunes ont peut-être peur de s'engager pour plusieurs années...
 - Le problème général du marché du logement est qu'il manque de logements et qu'ils sont chers... Donc même si on a un prêt, ça reste difficile.
11. Promouvoir le logement alternatif pour pallier le manque de logements dans certaines zones déterminées. Il y a en RW un Code, mais pas encore de cadre réglementaire. Réintroduire ces logements dans le circuit leur donne l'accès à certaines primes.
12. Harmoniser la réglementation sur l'habitat groupé.
Pour l'instant, à Bruxelles, il y a beaucoup de problèmes administratifs : certaines communes encouragent la subdivision des logements, d'autres l'interdisent. En RW, il faudrait simplifier la législation.
13. Développer le CLT (Community Land Trust)
A Bruxelles, deux projets pilotes devraient voir le jour sous peu, afin de scinder la propriété du foncier (qui reste propriété du CLT) et la propriété du bâti (que peuvent alors acheter les ménages à faibles revenus). Cela a des impacts juridiques, fiscaux, etc. La RW suit et a envie de développer ça aussi.
14. Remettre dans le circuit des logements vides (bureaux vides, espaces au-dessus des commerces...). On peut y lier l'occupation précaire de logements qui doivent faire l'objet de travaux mais sont toujours habitables.
15. Créer des incitants pour le logement intergénérationnel : mieux informer les personnes âgées qui souhaiteraient entrer dans la démarche. On pourrait déjà cibler dans un premier temps les villes où il y a une forte densité de jeunes.

Attention à des publics particuliers :

Les personnes porteuses d'un handicap (logement adaptable). Le Centre pour l'Egalité des chances va mener une étude sur les discriminations par rapport à l'accès au logement

Réactions :

- La question de la garantie locative a aussi été abordée dans le groupe 2.
- Pour la piste financière : voir l'exemple hollandais qui investit des fonds de pension dans la création de logements sociaux.